

OBSERVATOIRE
DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS
DU QUÉBEC

ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE
DES INSTITUTIONS MUSÉALES
ET DES ARCHIVES

cahier 7

Les archives au Québec, exploration des lieux
de mémoire

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2008
ISBN : 978-2-551-23743-2 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-54443-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2006

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse de
l'Institut de la statistique du Québec.

Novembre 2008

AVANT-PROPOS

L'Institut de la statistique du Québec, par l'entremise de son Observatoire de la culture et des communications, présente le septième cahier de l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*.

Les premiers cahiers traitaient notamment des aspects financiers et de la main-d'œuvre des établissements de ce domaine essentiel de la vie culturelle québécoise. Le quatrième cahier était consacré, pour sa part, aux diverses activités menées par les organismes en patrimoine. Le présent cahier, tout comme les trois premiers, traite des aspects financiers et de la main-d'œuvre, mais pour les centres et les services d'archives qui conservent des archives historiques.

L'Observatoire a pu dresser l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* grâce à la contribution financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Il a également bénéficié de l'appui et des conseils judicieux des membres du comité consultatif sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives.

Cet ouvrage de référence a pour objectif de répondre aux besoins d'information des différents acteurs de ce domaine et, surtout, d'alimenter leur réflexion à l'égard des défis qu'ils auront à relever au cours des prochaines années.



Le Directeur général
Stéphane Mercier

La présente publication a été réalisée par :

Jacques Grimard †
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal

Charles R. Dufresne
CRD Consultant

Marie-Thérèse H. Thibault, chargée de projet
Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec

Sous la direction de :

Dominique Jutras, directeur
Direction des statistiques de l'économie du savoir et
Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec

Ont apporté leur précieuse collaboration :

Josée Monty
Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec

Claude Fortier
Observatoire de la culture et des communications du Québec

Geneviève Laplante, pour la révision linguistique
Marie-Eve Cantin, pour la mise en page
Jocelyne Tanguay, pour la coordination de l'édition
Direction des communications
Institut de la statistique du Québec

Page couverture :

Bleu Outremer

Abréviations et symboles

%	Pour cent ou pourcentage
n	Nombre
..	Donnée non disponible
...	N'ayant pas lieu de figurer
—	Néant ou zéro
—	Donnée infime
k	Millier
M	Million

Cote Qualité de l'estimation

A	Excellente
B	Très bonne
C	Bonne
D	Passable
E	Faible précision ; donnée non publiée

À la mémoire de Monsieur Jacques Grimard

1947 – 2007

Un maître et un modèle dans le monde archivistique

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux et figures	9
Introduction	13
Chapitre 1 Introduction et méthodologie.....	15
1.1 Présentation du monde des archives	15
1.2 Typologie des centres et services d'archives	16
1.2.1 Centres et services d'archives, culture et société	16
1.2.2 Centres et services d'archives, enseignement et recherche	16
1.2.3 Centres et services d'archives, santé et services sociaux	16
1.2.4 Centres et services d'archives, institutions religieuses	16
1.2.5 Centres et services d'archives, gouvernement et secteur municipal.....	17
1.2.6 Centres et services d'archives, finance, économie et travail	17
1.3 Méthodologie	17
1.3.1 Population visée par l'enquête.....	17
1.3.2 Répondants et taux de réponse.....	18
1.3.3 Analyse des données.....	18
Chapitre 2 Le réseau des Archives nationales du Québec (ANQ) et des autres centres et services d'archives agréés et non agréés	19
2.1 Quelques définitions	19
2.2 Revenus et dépenses des Archives nationales du Québec et des autres centres et services d'archives du réseau	20
2.2.1 Revenus de fonctionnement	20
2.2.2 Dépenses de fonctionnement.....	20
2.2.3 Ressources humaines.....	21
2.2.3.1 Personnel rémunéré	21
2.2.3.2 Personnel non rémunéré	21
2.2.4 Adhésion des membres	22
2.2.5 Occupation des bâtiments patrimoniaux	23
2.2.6 Synthèse.....	23
Chapitre 3 Les centres et services d'archives privés	25
3.1 Nombre et répartition des centres d'archives privés par catégorie.....	25

3.2	Revenus et dépenses de fonctionnement	26
3.2.1	Revenus totaux.....	26
3.2.2	Sources de revenu	26
3.2.2.1	Revenus autonomes.....	26
3.2.2.2	Financement public et parapublic	26
3.2.2.3	Financement privé.....	27
3.2.2.4	Conclusion.....	27
3.3	Dépenses de fonctionnement.....	27
3.4	Ressources humaines.....	29
3.4.1	Salaires et avantages sociaux.....	29
3.4.2	Personnel non rémunéré et bénévole	29
3.5	Adhésion des membres	31
3.6	Occupation et niveau de protection des bâtiments.....	32
3.7	Synthèse.....	32
Chapitre 4	Place du secteur des archives dans le domaine culturel du patrimoine, des institutions muséales et des archives	33
4.1	Revenus de fonctionnement par secteur	33
4.2	Dépenses de fonctionnement par secteur.....	34
4.3	Personnel rémunéré par secteur.....	34
4.4	Personnel non rémunéré par secteur.....	35
4.5	Conclusion	35
Annexe	Tableaux de référence de l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005	37

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1.1

Population visée et nombre de répondants de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine*, centres et services d'archives selon la catégorie, Québec, 2005 18

Annexe

Tableaux de référence de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*

Tableau A-1

Statistiques principales des centres et services d'archives du réseau, selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004..... 37

Tableau A-2

Revenus de fonctionnement des centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et selon la source de financement, Québec, 2004..... 38

Tableau A-3

Dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et selon le poste de dépense, Québec, 2004 39

Tableau A-4

Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004..... 40

Tableau A-5

Bénévoles et personnel non rémunéré des centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004..... 41

Tableau A-6

Adhésion de membres aux centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004..... 42

Tableau A-7

Proportion des centres et services d'archives du réseau qui occupent un bâtiment patrimonial selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et répartition selon le type d'occupation et le niveau territorial de protection du bâtiment, Québec, 2004..... 43

Tableau A-8

Statistiques principales des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie, Québec, 2004..... 44

Tableau A-9

Revenus de fonctionnement des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie et la source de financement, Québec, 2004..... 45

Tableau A-10

Dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie et le poste de dépense, Québec, 2004..... 46

Tableau A-11
 Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie, Québec, 2004 47

Tableau A-12
 Bénévoles et personnel non rémunéré des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie, Québec, 2004..... 48

Tableau A-13
 Adhésion de membres aux centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie, Québec, 2004..... 49

Tableau A-14
 Proportion des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec qui occupent un bâtiment patrimonial, selon la catégorie, et répartition selon le type d'occupation et le niveau territorial de protection du bâtiment, Québec, 2004.... 50

Liste des figures

Figure 1.1
 Répartition des centres et services d'archives selon la catégorie, Québec, 2005..... 17

Figure 2.1
 Répartition des centres et services d'archives selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou qu'ils sont agréés ou non, Québec, 2005 19

Figure 2.2
 Répartition des revenus de fonctionnement des centres et services d'archives selon la source de financement et selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004..... 20

Figure 2.3
 Répartition des dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives selon le poste de dépenses et selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004..... 21

Figure 2.4
 Personnel rémunéré et salaire moyen par année-personne rémunérée des centres et services d'archives selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004..... 22

Figure 2.5
 Nombre total d'heures travaillées par le personnel non rémunéré et moyenne d'heures travaillées par personne non rémunérée dans les centres et services d'archives selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004..... 22

Figure 2.6
 Répartition des centres et services d'archives selon certaines variables et selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004..... 23

Figure 3.1
 Répartition des centres et services d'archives privés, selon la catégorie, Québec, 2004 25

Figure 3.2
 Répartition des revenus totaux de fonctionnement des centres et services d'archives privés, selon la catégorie, Québec, 2004 26

Figure 3.3
 Répartition des revenus de fonctionnement des centres et services d'archives privés selon la source de financement et la catégorie, Québec, 2004..... 28

Figure 3.4
 Répartition des dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives privés, selon la catégorie et le poste de dépense, Québec, 2004 28

Figure 3.5
 Répartition de la masse salariale entre les centres et services d'archives privés, selon la catégorie, Québec, 2004..... 29

Figure 3.6
 Répartition du personnel rémunéré entre les centres et services d'archives privés, selon la catégorie, Québec, 2004..... 30

Figure 3.7 Personnel rémunéré et salaire moyen par année- personne rémunérée des centres et services d'archives privés, selon la catégorie, Québec, 2004	30	Figure 4.1 Répartition des revenus des établissements du patrimoine à but non lucratif selon le secteur et la source de revenu, Québec, 2004.....	34
Figure 3.8 Répartition des bénévoles entre les centres et services d'archives privés, selon la catégorie, Québec, 2004.....	31	Figure 4.2 Répartition des ressources humaines des établissements du patrimoine à but non lucratif selon le secteur et le type de personnel, Québec, 2004.....	35
Figure 3.9 Nombre moyen d'heures travaillées par le personnel bénévole dans les centres et services d'archives privés, par bénévole et par établissement, pour les établissements des catégories culture et société et institutions religieuses, Québec, 2004	31	Figure 4.3 Répartition des établissements du domaine du patrimoine à but non lucratif selon le secteur et certaines variables, Québec, 2004	36

INTRODUCTION

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) est heureux de présenter ce septième cahier de l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*. Le premier cahier dressait le portrait de toute la filière de ce grand domaine culturel. Les cahiers 2 et 3 traitaient des finances et de la main-d'œuvre : l'un, du secteur du patrimoine et l'autre, de celui des institutions muséales. Le cahier 5 abordait les mêmes questions sous l'angle régional. Le sixième cahier portait sur les activités des centres et des services d'archives. Le présent cahier traite des finances et de la main-d'œuvre des centres et des services d'archives. Il y est question des sources de financement, des dépenses, de la main-d'œuvre, du bénévolat, des membres et de l'occupation des bâtiments patrimoniaux.

Dès le début de ses activités, en 2000, l'OCCQ a manifesté son intention d'établir l'état des lieux de chaque domaine de la culture et des communications, c'est-à-dire une publication qui dresserait le portrait statistique de tous les aspects essentiels d'un secteur en particulier. La production d'un état des lieux est une entreprise d'envergure qui exige que certaines conditions soient réunies. Tout d'abord, le domaine en question doit être déjà, au moins partiellement, documenté sur le plan statistique. Cette exigence présuppose que les établissements de ce domaine sont clairement définis et que les caractéristiques à mesurer font l'objet d'un certain consensus. Il s'ensuit que l'appui des acteurs de ce domaine au projet est capital. Sans cette collaboration, non seulement l'élaboration de l'état des lieux s'avérerait extrêmement difficile, mais la pertinence même de l'ouvrage serait également contestable. Enfin, la réalisation d'un état des lieux nécessite un soutien financier important, l'OCCQ ne pouvant prendre en charge à lui seul tous les coûts d'une telle entreprise, surtout lorsque de nouvelles enquêtes doivent être menées.

Dès ses premières séances, le comité consultatif sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives de l'OCCQ – comité qui réunit, sous la présidence de Michel Perron, les représentants d'associations nationales actives dans le domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives – a manifesté son intérêt pour le projet d'état des lieux, tandis que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) s'est déclaré prêt à accorder un soutien financier important au projet et à y participer activement.

Produire l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* présentait un défi particulier. En effet, le domaine n'est pas le mieux couvert du point de vue statistique, bien que des données sur la fréquentation des institutions muséales soient publiées régulièrement par l'OCCQ. Non seulement les statistiques disponibles sont-elles limitées, mais encore l'univers du domaine et les divers éléments qui le composent ne sont que très partiellement connus. Il aura donc fallu répertorier les établissements actifs dans le domaine avant de mener une large enquête sur leurs réalisations économiques, financières et sectorielles.

La participation des membres du comité consultatif de l'OCCQ s'est avérée sans faille tout au long du processus d'élaboration du projet. Ils ont encouragé les représentants de leurs organismes respectifs à répondre à nos questionnaires, ce qui nous a facilité la tâche.

Les établissements du milieu ont répondu à l'enquête en grand nombre. Leur patience et leur souci de collaboration nous ont permis d'atteindre des taux de réponse élevés dans la majorité des cas. La collaboration de nos collègues de l'Institut de la statistique du Québec, affectés aux activités de collecte et de méthodologie, a été excellente tout au long de l'enquête. La qualité des statistiques produites découle directement de ces deux facteurs de succès.

Enfin, trois équipes de chercheurs sont venues joindre leurs efforts à ceux de Marie-Thérèse H. Thibault, chargée de projet à l'OCCQ et coordonnatrice de l'état des lieux, pour analyser la masse de données produites à partir de l'enquête. Leur expertise et leur compétence représentent un atout majeur. Notre gratitude s'adresse également à Louise Dusseault-Letocha (Conseil du patrimoine de Montréal et Université du Québec à Montréal), à Yves Bergeron (Université du Québec à Montréal) et à Jacques Grimard, de regrettée mémoire, (Université de Montréal) ainsi qu'à leurs assistants de recherche. L'OCCQ remercie chaleureusement toutes ces personnes qui ont rendu possible la concrétisation du projet.

Malgré son caractère exhaustif, *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* n'a pas la prétention, ni même la volonté, de poser un diagnostic sur le domaine. On n'y trouvera pas non plus de liste de recommandations : tel n'est pas l'objectif de ce cahier. La raison d'être de l'état des lieux est plutôt de dresser le portrait du domaine afin qu'il serve d'outil de travail à ceux et celles qui s'y consacrent.

Nous souhaitons que les lecteurs et les lectrices de cet ouvrage y trouvent les outils nécessaires à une meilleure compréhension de ce grand domaine culturel.



Dominique Jutras
Directeur

Observatoire de la culture et des communications du Québec

Introduction et méthodologie

1.1 Présentation du monde des archives

Notre passé se présente à nous grâce à une grande variété de créations. Avec le patrimoine architectural et le patrimoine artistique et littéraire, entre autres, le patrimoine archivistique constitue l'une des grandes sources grâce auxquelles le passé nous interpelle.

Qu'entend-on par archives? Ce sont des documents textuels, des photographies, des cartes et plans, des enregistrements sonores, des films et des vidéos, ainsi que des documents technologiques, produits ou reçus par une personne, une entreprise ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités. Par exemple, les archives judiciaires sont à la fois constituées par les dossiers des différents procès et autres actions intentées en justice et par les documents générés par l'administration de la justice (documents de gestion des instances judiciaires et des tribunaux). On trouve cette dualité dans la plupart des fonds d'archives produits tant par des organismes publics que des entreprises privées.

La grande majorité des millions de documents qu'accumule une société sont d'une simplicité et d'une modestie qui laissent beaucoup de monde

indifférent. Arrivés dans un service d'archives au terme d'un processus méthodique ou tirés d'un grenier lors d'une opération de nettoyage, la photographie d'un grand-parent enfant, la facture d'épicerie du temps de la Crise ou le rapport de l'inspecteur d'écoles en 1910 n'ont pas le mérite d'avoir été extraits du sol comme un tessou de bouteille. Et pourtant, ce sont eux qui permettent d'interpréter les bâtiments et les places publiques, les événements économiques et sociaux, qui leur donnent leur sens. Les documents les plus banals expliquent la largeur des rues et le choix des matériaux, le partage des terres, le nombre de lits dans les hôpitaux, la sélection des manuels scolaires... et des élèves. Inutiles en apparence, si on les considère isolément, ils permettent, lorsqu'on les replace en contexte, d'écrire l'histoire¹.

L'étude des archives permet de recréer, souvent avec une étonnante précision, la vie d'individus ou de communautés qui nous ont précédés. Si les archives familiales sont peut-être la meilleure source pour reconstituer la vie d'un individu ou de sa famille, les archives d'organismes publics et privés (qu'on pense aux archives d'entreprises,

de commissions d'enquête gouvernementales, du monde de l'éducation et de la santé) permettent souvent de recomposer le passé d'une communauté particulière et parfois même de ses membres.

La finalité de la constitution et de la gestion des archives est leur consultation, par des chercheurs spécialistes, des généalogistes ou de simples citoyens curieux de leur passé. Conserver la mémoire de son passé est tout aussi important pour une société que pour un individu.

Les archives proviennent d'une étonnante variété de sources: institutions publiques, tribunaux, écoles et hôpitaux, mais aussi entreprises grandes et petites, communautés et instances religieuses, groupes ethniques ou culturels, syndicats ou associations ouvrières.

Le fonds d'archives est un ensemble de documents de toute nature réunis automatiquement et organiquement par tout corps administratif ou par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités ou de ses fonctions. Par opposition, la collection d'archives est un regroupement artificiel de documents de toute provenance en fonction d'une caractéristique commune, telle que le mode d'acquisition, le thème, la langue, le support ou le type de documents.

1. Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec (2000). *Notre patrimoine, un présent du passé (rapport Arpin)*, novembre, [En ligne], 2007, www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/PD04/3c.pdf, p. 76.

Ainsi, les archives privées de certaines communautés religieuses remontent parfois aux débuts de la colonisation française en Amérique dont elles fournissent l'un des portraits les plus complets; elles deviennent donc, par le fait même, un des fonds incontournables de cette histoire. Il en est de même des fonds d'archives de certaines entreprises dont l'origine remonte aussi aux débuts de la colonie.

Une institution se distingue parmi toutes celles dont la vocation est d'acquérir, de traiter, de conserver et de diffuser les archives. Les Archives nationales du Québec (ANQ), seul organisme gouvernemental habilité à conserver les archives de l'État, ont aussi le mandat, en vertu de la *Loi sur les archives*, d'encadrer la production des archives par le gouvernement, de veiller à l'application de la loi par les 3 800 organismes publics visés par elle et de les conseiller et de soutenir le milieu des archives privées².

1.2 Typologie des centres et services d'archives

Les centres et services d'archives ont été répartis en six catégories thématiques selon le *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec* (SCACCQ)³.

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, traiter, conserver et diffuser des documents inactifs de valeur permanente (archives historiques) et à gérer des documents actifs et semi-actifs. Les archives gérées ou conservées par ces établissements sont constituées de documents textuels, de photographies, de cartes et plans, d'enregistrements sonores, de films et de vidéos, et de documents

technologiques, produits ou reçus par une entreprise, un organisme ou un particulier pour ses besoins ou l'exercice de ses activités.

Cependant, aux fins de cette enquête, n'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques.

1.2.1 Centres et services d'archives, culture et société

Cette catégorie comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des documents des entreprises ou organismes à caractère culturel, artistique ou patrimonial. Elle englobe notamment :

- les centres et services d'archives des communautés ethniques (journaux communautaires, archives de centres culturels, archives privées),
- les centres et services d'archives des communautés culturelles ou autochtones (archives de conseils de bande, originaux ou copies d'archives fédérales),
- les sociétés d'histoire locale ou régionale,
- les centres d'histoire régionale,
- les sociétés d'histoire et de généalogie,
- les sociétés d'histoire spécialisée (histoire militaire, histoire des femmes, etc.).

1.2.2 Centres et services d'archives, enseignement et recherche

Cette catégorie comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des documents des établissements d'enseignement et des centres de recherche. Elle réunit les centres et services d'archives liés au domaine de l'éducation ou à la gestion des établissements d'enseignement. On y trouve notamment les centres et services d'archives des établissements du réseau de l'éducation :

- commissions scolaires,

- collèges d'enseignement général et professionnel,
- établissements privés d'enseignement,
- universités ou tout autre établissement d'enseignement;
- centres d'études ou de recherche rattachés ou non à une université.

1.2.3 Centres et services d'archives, santé et services sociaux

Cette catégorie comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des documents des établissements de santé et de services sociaux. Cette catégorie englobe les centres et services d'archives des établissements du réseau de la santé et des services sociaux :

- les centres locaux de services communautaires (CLSC),
- les centres hospitaliers (CH),
- les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD),
- les centres de réadaptation (CR),
- les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ),
- les régies régionales de la santé, de même que tout autre établissement privé ou organisme communautaire relevant de ce réseau.

Cependant, aux fins de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine*, peu d'établissements de cette catégorie se sont qualifiés comme centres d'archives conservant des archives historiques ou permanentes, de sorte que les deux catégories originales (enseignement et recherche, santé et services sociaux) ont été réunies en une nouvelle catégorie appelée « réseau de l'éducation et de la santé ». Il sera donc question dans ce cahier de cette nouvelle catégorie.

1.2.4 Centres et services d'archives, institutions religieuses

Cette catégorie compte les établissements dont l'activité principale

2. *Ibid.*

3. Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec, 2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, [En ligne], 2004, www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/class_act_cult2004.htm#, 13207 Centres et services d'archives, p. 43-45.

consiste à gérer des documents des institutions et communautés religieuses. Elle inclut les centres et services d'archives :

- des communautés religieuses et des établissements qu'elles ont créés,
- des circonscriptions ecclésiastiques (diocèses, archidiocèses, évêchés, paroisses et fabriques, etc.),
- des communautés de différentes confessions religieuses (orthodoxe, anglicane, presbytérienne, juive, mormone, etc.) ainsi que de leurs circonscriptions ecclésiastiques et communautaires.

1.2.5 Centres et services d'archives, gouvernement et secteur municipal

Cette catégorie regroupe les centres d'archives des ministères et organismes gouvernementaux de même que des organismes du secteur municipal. Cette catégorie englobe notamment :

- les ministères et organismes gouvernementaux (y compris le ministère du Conseil exécutif, le Conseil du trésor et l'Assemblée nationale),
- les tribunaux, les coroners et les commissaires-enquêteurs,
- les municipalités et les sociétés sous juridiction municipale telles les sociétés de transport.

Les ANQ devraient théoriquement être incluses dans cette catégorie. Cependant, aux fins de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine*, compte tenu de leur rôle et de leurs moyens particuliers, elles ont été traitées séparément, comme une catégorie à part.

1.2.6 Centres et services d'archives, finance, économie et travail

Cette catégorie comprend les centres d'archives des entreprises privées et des associations du monde des affaires et du travail. Cette catégorie englobe notamment les centres et services d'archives liés :

- aux associations professionnelles (ordres professionnels, fédérations, conseils),
- aux syndicats,

- aux sociétés d'État,
- aux entreprises privées de biens et de services couvrant les secteurs de la finance et de l'économie.

1.3 Méthodologie

1.3.1 Population visée par l'enquête

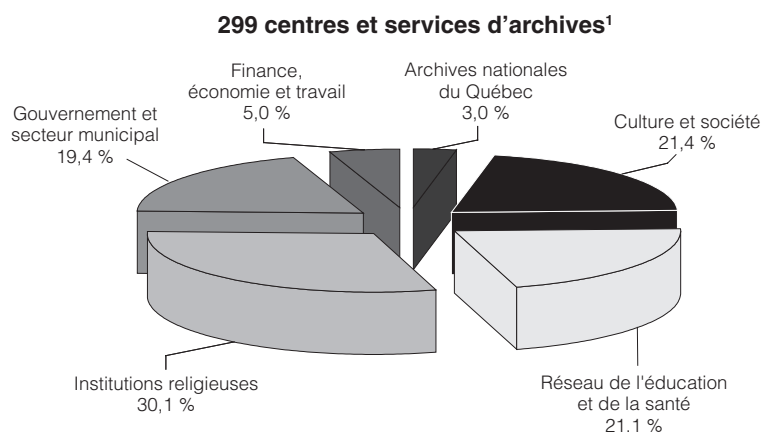
L'*Enquête auprès des établissements du patrimoine* a été menée auprès de 299 établissements qui ont la gestion d'archives comme activité principale et qui assument la gestion d'archives historiques ou permanentes. De ce nombre, 23 établissements assument aussi des activités secondaires d'organismes en patrimoine ou d'institutions muséales. Par contre, 46 autres établissements répertoriés comme gestionnaires d'archives historiques ou permanentes n'apparaissent pas dans les données du secteur des archives puisque, dans leur cas, cette activité est secondaire à leur activité principale dans les secteurs du patrimoine ou des institutions muséales. Ces données illustrent la convergence des activités des établissements visés par l'enquête dans les trois secteurs du grand domaine culturel du patrimoine, des institutions muséales et des archives.

Les 299 centres et services d'archives visés par l'enquête se répartissent ainsi : 9 centres régionaux des ANQ, 64 centres de la catégorie culture et société, 63 du réseau de l'éducation et de la santé, 90 du groupe des institutions religieuses, 58 centres du gouvernement et du secteur municipal et, enfin, 15 services de la catégorie finance, économie et travail.

En fait, ces 290 centres et services d'archives du réseau – à part les 9 centres des ANQ – qui constituent l'univers de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine* ont été d'abord recensés aux fins du Registre des centres et des services d'archives du Québec élaboré en 2003 par une équipe de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, dirigée par Jacques Grimard.

Pour figurer dans le registre, un centre ou un service devait être mentionné dans au moins une liste d'associations professionnelles telle que, par exemple, le Répertoire des centres d'archives du Conseil canadien des archives, le Répertoire des membres du Réseau des archives du Québec et du Réseau de diffusion des archives du Québec, le

Figure 1.1
Répartition des centres et services d'archives selon la catégorie, Québec, 2005



1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine*, 2005.

Répertoire des membres du Regroupement des archivistes religieux ou la liste des membres de l'Association des archivistes du Québec. Les centres et services retenus devaient aussi répondre à certaines conditions sommaires relatives à leur capacité organisationnelle, comme la présence d'une personne responsable et l'accessibilité du public aux archives.

1.3.2 Répondants et taux de réponse

Sur les 299 centres et services d'archives qui constituent l'univers du secteur des archives dans l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine*, 267 ont répondu au questionnaire d'enquête sur les données générales, ce qui donne un taux de réponse global élevé de 89,3 %; ce taux varie cependant beaucoup d'une catégorie à l'autre. Ainsi, les 9 centres régionaux des ANQ ont tous répondu au questionnaire, tandis que seulement 8 des 15 centres de la catégorie finance, économie et travail (53,3 %) l'ont fait. Les catégories culture et société, éducation et santé, institutions religieuses ont

toutes connu des taux de réponse supérieurs à 90 %; enfin, la catégorie gouvernement et secteur municipal obtient 86,2 %.

Les données qui suivent dans ce cahier concernent les 299 centres et services d'archives dont l'activité principale est axée sur la gestion des archives. En effet, comme toutes les données de l'enquête ont fait l'objet d'estimations à partir notamment des renseignements fournis par les 267 répondants, les résultats présentés dressent le portrait de toute la population visée et non seulement celui des répondants.

En général, la qualité des estimations est très bonne. Cependant, lorsque le nombre de répondants ayant servi à produire l'estimation est faible ou que l'écart entre les réponses des répondants est très grand, la qualité de ces estimations diminue. Une cote de A à E apparaît dans les tableaux pour qualifier la précision des estimations.

- A Excellente
- B Très bonne
- C Bonne

- D Passable
- E Faible précision; donnée non publiée

1.3.3 Analyse des données

Dans les prochaines pages, nous analyserons d'abord les principales caractéristiques des centres régionaux des ANQ par rapport à celles des centres privés⁴ et, au sein de ceux-ci, les différences entre centres agréés et non agréés.

Nous reprendrons ensuite l'analyse des mêmes variables, cette fois par rapport à chacune des cinq catégories de centres et services d'archives privés, telles que nous venons de les définir.

Enfin, en conclusion, nous observerons comment se situent les centres et services d'archives face aux autres institutions culturelles du grand domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives recensées au cours de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine* de l'OCCQ.

Tableau 1.1

Population visée et nombre de répondants de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine*, centres et services d'archives selon la catégorie, Québec, 2005

	Population	Répondants	Taux de réponse
	n		%
Archives nationales du Québec	9	9	100,0
Culture et société	64	60	93,8
Réseau de l'éducation et de la santé	63	58	92,1
Institutions religieuses	90	82	91,1
Gouvernement et secteur municipal	58	50	86,2
Finance, économie et travail	15	8	53,3
Total¹	299	267	89,3

1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine*, 2005.

4. Dans les tableaux A-1 à A-7, les données sont présentées selon trois regroupements : les ANQ d'une part et les autres centres et services d'archives du réseau d'autre part, eux-mêmes partagés entre organismes agréés et non agréés. Les ANQ sont le seul organisme public dont la vocation première porte sur la gestion des archives. Dans le texte, les autres centres et services d'archives du réseau sont couramment appelés centres et services d'archives privés, centres d'archives privés ou simplement centres privés par opposition aux constituantes des ANQ même si, parmi ces 290 autres centres et services d'archives du réseau, beaucoup sont des services d'archives d'établissements du secteur public et parapublic, et ne sont pas à proprement parler des centres ou services d'archives privés.

Le réseau des Archives nationales du Québec (ANQ)⁵ et des autres centres et services d'archives agréés et non agréés

2.1 Quelques définitions

Avant de faire une analyse détaillée par catégorie de centres et services d'archives, il importe de les présenter selon leur statut, à savoir les centres qui appartiennent au réseau des ANQ et les centres d'archives privés agréés et non agréés.

La mission première des ANQ est de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser les archives publiques des institutions et organismes du gouvernement du Québec. De plus, le réseau des neuf centres régionaux des ANQ gère aussi des archives privées qui leur sont confiées. Afin de remplir cette fonction officielle, les ANQ disposent de ressources propres qui les distinguent à plus d'un titre des autres centres et services d'archives du réseau.

Parmi ces derniers, certains ont demandé et reçu du ministre de la Culture et des Communications un agrément par lequel les gestionnaires de ces centres s'engagent à offrir un profil défini de services; ces services sont alors en partie assurés grâce à un financement public des ANQ⁶.

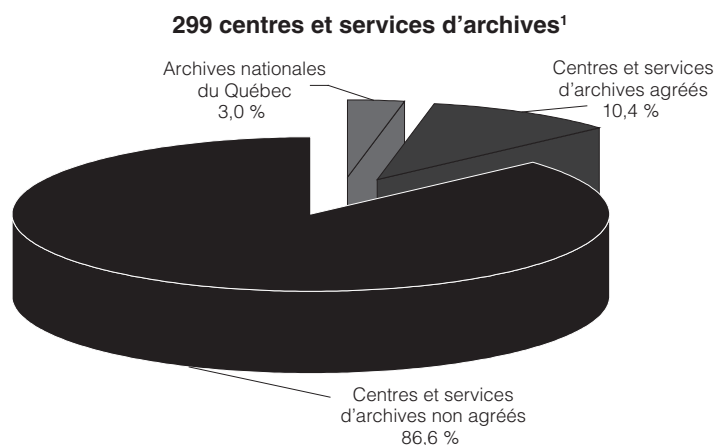
En effet, depuis 2004, les centres privés agréés bénéficient d'une aide financière au fonctionnement gérée par les ANQ à partir d'un

budget alloué par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Depuis la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec en janvier 2006, ce programme est désormais administré par la nouvelle entité Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Pour obtenir l'agrément, un centre privé doit posséder des archives privées, offrir des services de

consultation et posséder des aires de conservation et de diffusion. De plus, au moins une personne doit être responsable d'offrir les services en question. Un programme d'aide financière, « Soutien aux archives privées », est réservé exclusivement à ces services d'archives privés agréés. C'est un programme d'aide récurrente au fonctionnement qui vise à favoriser une plus grande prise en charge des archives privées par les services d'archives privés agréés. Un autre programme d'aide

Figure 2.1
Répartition des centres et services d'archives selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou qu'ils sont agréés ou non, Québec, 2005



1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

5. Au moment de la tenue de l'enquête (2005), l'institution nationale des archives était appelée Archives nationales du Québec (ANQ). C'est pourquoi nous utiliserons cette abréviation dans ce cahier. Depuis janvier 2006, son nom est devenu Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ).

6. Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées.

financière, « Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives », est accessible à tous les propriétaires d'archives privées pour des projets ponctuels et non récurrents.

En 2004, il y a 29 centres d'archives privés agréés par le MCCCFC, dont 27 reçoivent une aide financière au fonctionnement. Cependant, l'un de ces centres comporte trois constituantes et, pour les besoins de l'enquête, chaque unité constituante a été considérée comme un centre différent, d'où le nombre de 31 unités au lieu de 29 dans l'univers d'enquête, comme indiqué au tableau A-1.

2.2 Revenus et dépenses des Archives nationales du Québec et des autres centres et services d'archives du réseau

2.2.1 Revenus de fonctionnement

Rappelons que les centres régionaux des ANQ, au nombre de neuf⁷, constituent 3,0 % du nombre total de centres et services d'archives visés par l'enquête (299).

En 2004, les revenus de fonctionnement des ANQ totalisent 8,4 M\$ et comptent pour 27,0 % des revenus de tout le réseau des archives (31,2 M\$). Les revenus des ANQ sont entièrement tirés du financement interne, c'est-à-dire du budget de fonctionnement du gouvernement du Québec; aucune portion de ce financement n'est donc assurée directement par des revenus autonomes de fonctionnement ou par des sources privées. En effet, les revenus générés par les services de photocopie ou tout autre type de reproduction sont alors remis au Fonds consolidé du revenu du Québec.

Les autres centres et services d'archives du réseau, qu'on appellera centres d'archives privés par opposition aux ANQ, ont par contre des sources de revenu plus diversifiées. Leurs revenus totaux en 2004 sont de 22,8 M\$. Les revenus autonomes constituent à eux seuls 16,7 % de ces revenus (3,8 M\$). Représentant 10,4 % du nombre total de centres d'archives privés, les centres agréés canalisent 18,5 % de ce type de revenu (voir tableau A-2).

Deux tiers des revenus des centres privés (65,4 %) sont assurés par un financement public et parapublic (14,9 M\$); à l'intérieur des limites de cette source de revenu, les centres agréés sont principalement financés grâce à des subventions accordées par des administrations publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales⁸

(3,4 M\$ ou 54,9 % de leur financement total), alors que celui des centres non agréés provient avant tout (7,6 M\$ ou 46,1 % de leur financement) du budget de fonctionnement d'administrations ou d'entreprises publiques ou parapubliques.

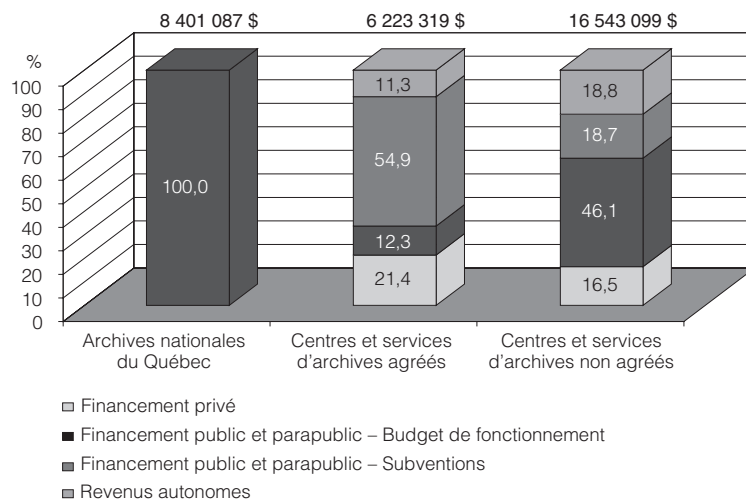
Enfin, 17,8 % du financement total des centres privés est assuré par des sources privées de financement (4,1 M\$). Cette proportion est plus grande chez les centres agréés que chez les centres non agréés.

2.2.2 Dépenses de fonctionnement

En 2004, les dépenses de fonctionnement des ANQ totalisent 8,3 M\$ et comptent pour 27,3 % des dépenses de tout le réseau des archives (30,3 M\$). Ces dépenses se répartissent en trois principales catégories: les salaires et avantages

Figure 2.2

Répartition des revenus de fonctionnement des centres et services d'archives selon la source de financement et selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004



Source: Tableau A-2.

7. Ces neuf centres sont répartis dans autant de régions qui couvrent tout le territoire québécois. Ces centres sont les suivants: celui de Montréal (Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie), du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Rimouski), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Saguenay), de la Capitale-Nationale (Québec et Chaudière-Appalaches), de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Trois-Rivières), de l'Estrie (Sherbrooke), de l'Outaouais (Gatineau), de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (Rouyn-Noranda) et de la Côte-Nord (Sept-Îles).

8. Dont un financement de 1,8 M\$ par le gouvernement du Québec.

sociaux (44,5 % des dépenses), les frais de propriété (50,9 %) et les activités archivistiques et autres dépenses de fonctionnement (4,6 %).

Les centres privés agréés et non agréés, ont une structure de dépenses radicalement différente. Près des trois quarts de leurs dépenses (72,4 %) sont consacrées aux salaires et avantages sociaux; les frais de propriété se limitent à 7,7 %, tandis que les activités archivistiques et autres dépenses de fonctionnement forment 19,9 % du total des dépenses. Précisons cependant que le poste de dépense « frais de propriété » est sous-évalué pour ce qui est des centres et services d'archives privés, parce que plusieurs établissements ne pouvaient fournir de données à cet égard. Il reste que, pour ces établissements, les dépenses en ressources humaines s'imposent comme le poste budgétaire prioritaire (voir tableau A-3). Le poids des salaires et avantages sociaux dans les dépenses de fonctionnement est le plus lourd chez les centres et services d'archives non agréés.

2.2.3 Ressources humaines

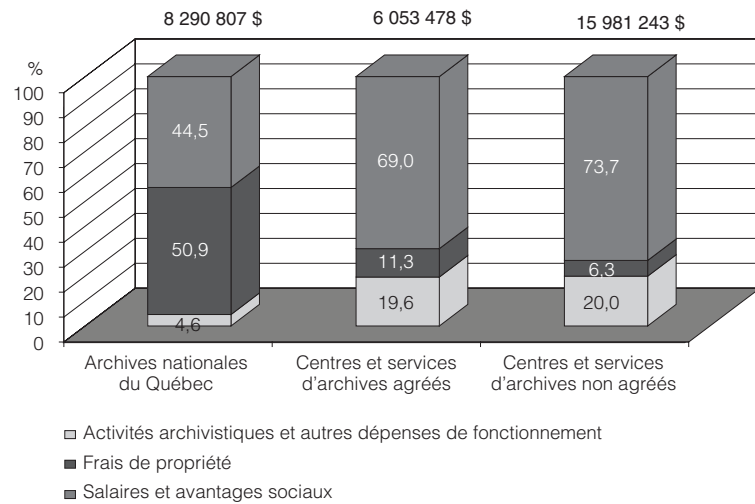
2.2.3.1 Personnel rémunéré

Les centres des ANQ et les centres privés agréés⁹ ont tous du personnel rémunéré. Par contre, le quart des centres privés non agréés ne peuvent compter sur ce type de personnel. Au total donc, en 2004, 78,5 % des établissements qui conservent des archives permanentes ou historiques rémunèrent leur personnel, soit 511,7 années-personnes ou l'équivalent à temps complet (ETC) pour le travail attribué à ce type d'archives (voir tableau A-4).

Le personnel rémunéré des ANQ était de 77,8 années-personnes, soit 15,2 % du total de l'effectif du réseau. La quasi-totalité du personnel des ANQ (76,4 ETC) est constituée d'employés à temps complet. Cette situation est significativement

Figure 2.3

Répartition des dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives selon le poste de dépenses et selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004



Source: Tableau A-3.

différente de celle qui règne au sein des centres privés.

Les salariés à temps complet toute l'année forment 81,9 % du personnel rémunéré des centres privés, (355,3 ETC sur 433,9), cette proportion étant cependant plus grande chez les centres non agréés (85,4 %) que chez les centres agréés (72,8 %). Le personnel restant est constitué soit d'employés à temps partiel, d'employés saisonniers, de contractuels ou d'étudiants et stagiaires.

La masse salariale des employés du personnel des ANQ représente 18,8 % de la masse salariale totale du personnel rémunéré pour leur travail consacré aux archives permanentes ou historiques dans le réseau des centres et services d'archives au Québec.

Lorsque l'on compare le salaire annuel moyen par année-personne rémunérée des trois groupes de centres et services d'archives, il apparaît que le salaire annuel moyen

le plus élevé est celui des ANQ, soit 47 437 \$, suivi par celui des centres non agréés (37 527 \$) et celui des centres agréés (34 844 \$).

2.2.3.2 Personnel non rémunéré

En 2004, la moitié des centres et services d'archives du réseau ont recours à des bénévoles, ainsi qu'à des étudiants et stagiaires. Ces deux groupes forment le personnel non rémunéré. Le réseau des archives bénéficie d'un nombre appréciable de personnes offrant leur travail bénévolement. Ainsi, 858 personnes ont travaillé, à un titre ou à un autre, pour les centres des ANQ (93 personnes) et pour les centres privés (765 personnes), la part principale revenant aux centres non agréés qui bénéficient de plus de 80 % des heures de travail non rémunérées dans le réseau. Tous les bénévoles au service des ANQ ont été naturellement affectés à des tâches de fonctionnement, alors que, dans les centres privés, les bénévoles se voient attribuer les

9. C'est en effet une des conditions d'agrément.

tâches de fonctionnement (58,3 % des personnes) et les tâches de gestion (41,7 %); ces proportions sont du même ordre tant dans les centres agréés que dans les centres non agréés (voir tableau A-5).

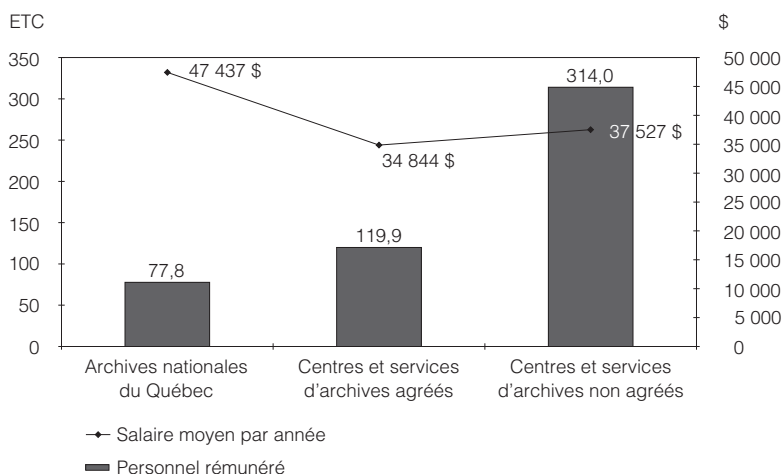
L'importance relative de la contribution du personnel non rémunéré dans les trois groupes de centres et services d'archives du réseau ressort d'abord en comparant le nombre moyen d'heures travaillées par personne non rémunérée dans chaque groupe d'établissements. En moyenne, une personne non rémunérée travaille 94,6 heures par année aux ANQ, 163,7 heures dans les centres agréés et 254,7 heures dans les centres non agréés.

La véritable mesure de l'importance du personnel non rémunéré apparaîtrait en comparant le nombre total d'heures travaillées du personnel rémunéré et celui du personnel non rémunéré. L'enquête révèle le nombre d'heures travaillées par ces derniers. Cependant, il faut estimer le nombre d'heures travaillées par le personnel rémunéré puisque la mesure exacte n'est pas révélée par l'enquête. En supposant qu'une année-personne ou ETC équivaut à 1 680 heures (35 heures multipliées par 48 semaines), ainsi, aux ANQ, on compterait une heure de travail non rémunérée pour 15,0 heures rémunérées, et ce ratio serait, dans les centres agréés, de une heure bénévole pour 8,0 heures payées et, dans les centres non agréés, de une heure bénévole pour 3,4 heures payées. L'aide massive de ce personnel est donc une condition essentielle au fonctionnement des centres d'archives privés, surtout des centres non agréés, où les bénévoles assument des tâches de gestion.

2.2.4 Adhésion des membres

L'enquête révèle que près de la moitié (49,6 %) des centres privés agréés comptent des membres comparativement à seulement 8,6 % des centres non agréés. Il faut rappeler ici que plusieurs sociétés d'histoire ont la gestion d'archives

Figure 2.4
Personnel rémunéré et salaire moyen par année-personne rémunérée des centres et services d'archives selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004

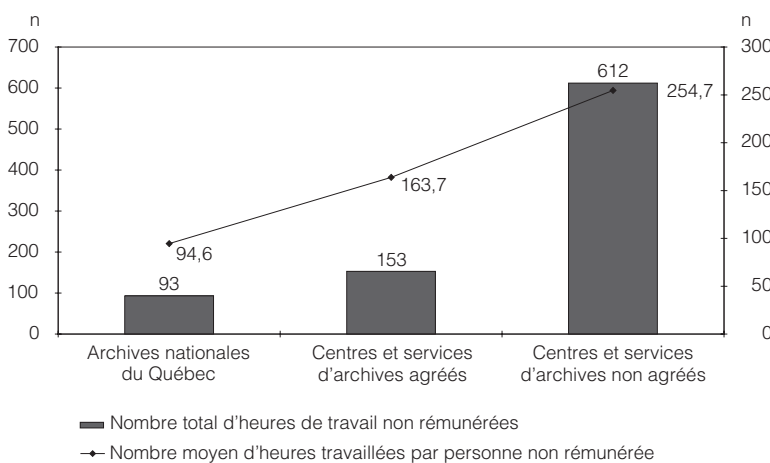


Source: Tableau A-4.

comme activité principale et sont donc classées centres d'archives. Ces centres ont des membres. Des 2 065 membres affiliés aux centres privés agréés en 2004, 77,0 % sont des membres individuels. Quant aux centres privés non

agréés, cette proportion s'élèverait à 99,0 % de leurs 30 000 membres. Toutefois, cette dernière information est fournie à titre indicatif seulement puisque cette mesure résulte d'une estimation peu précise (voir tableau A-6).

Figure 2.5
Nombre total d'heures travaillées par le personnel non rémunéré et moyenne d'heures travaillées par personne non rémunérée dans les centres et services d'archives selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004



Source: Tableau A-5.

2.2.5 Occupation des bâtiments patrimoniaux

Vingt pour cent des centres et services d'archives occupent un bâtiment patrimonial; cette proportion est la plus élevée parmi les centres privés agréés, car près du quart des établissements sont logés dans un bâtiment patrimonial (voir tableau A-7).

Ces bâtiments sont reconnus, classés ou cités par un statut de protection accordé, soit au palier fédéral (12,6 % des établissements protégés), provincial (23,1 %) ou municipal (17,2 %).

Les centres privés agréés qui occupent des bâtiments patrimoniaux en

sont locataires dans une proportion de 84,8 %, alors que la majorité des centres privés non agréés occupant un tel bâtiment (54,3 %) en sont propriétaires.

2.2.6 Synthèse

En résumé, les ANQ comptent pour 3,0 % des établissements du réseau, 27,0 % des revenus de fonctionnement, 27,3 % des dépenses, 15,2 % du personnel rémunéré, 18,8 % de la masse salariale, 10,8 % du personnel non rémunéré et 4,6 % des heures de travail non rémunérées.

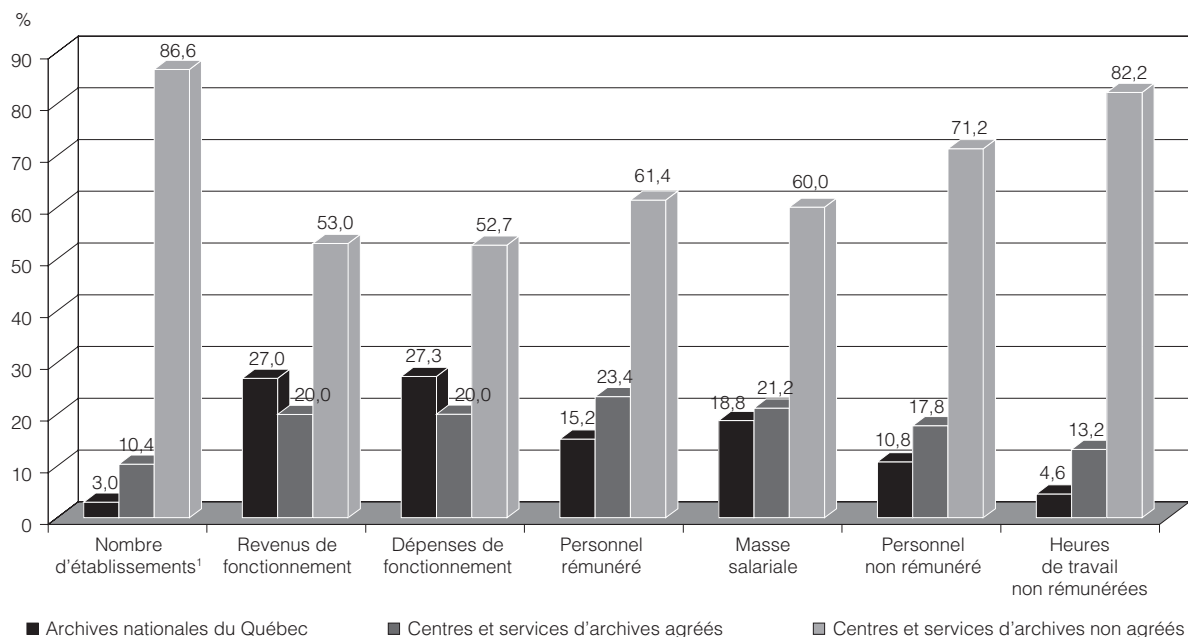
Par ailleurs, les centres privés agréés constituent 10,4 % des établissements du réseau, concentrent

20,0 % des revenus et des dépenses de fonctionnement, 21,2 % de la masse salariale, 17,8 % du personnel non rémunéré et 13,2 % des heures de travail non rémunérées.

Enfin, les centres privés non agréés forment 86,6 % des établissements, touchent 53,0 % des revenus de fonctionnement, assument 52,7 % des dépenses de fonctionnement, recrutent 61,4 % du personnel rémunéré et 71,3 % du personnel non rémunéré, touchent 60,0 % de la masse salariale et bénéficient de 82,2 % des heures travaillées non rémunérées.

Figure 2.6

Répartition des centres et services d'archives selon certaines variables et selon qu'ils relèvent des Archives nationales du Québec ou qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004



1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques.

Source: Tableaux A-8, A-11, A-12.

Les centres et services d'archives privés

Étudier les centres et services d'archives privés¹⁰ au Québec, c'est prendre le pouls de cette industrie culturelle essentielle à notre identité en tant que communauté nationale. Hors du réseau des centres gouvernementaux d'archives (les centres régionaux des ANQ), c'est grâce aux centres privés qu'on peut le mieux évaluer l'ancrage et la pérennité – en d'autres mots, la santé – de la recherche, de la conservation et de la consultation des archives dans notre société.

3.1 Nombre et répartition des centres d'archives privés par catégorie

Rappelons que les 290 centres d'archives privés recensés dans cette enquête se répartissent en cinq catégories : culture et société, 64 centres (22,1 % du total) ; réseau de l'éducation et de la santé, 63 centres (21,7 %) ; institutions religieuses, 90 centres (31,0 %) ; gouvernement et secteur municipal, 50 centres (20,0 %) et finance, économie et travail, 15 centres (5,2 %) (voir tableau A-8).

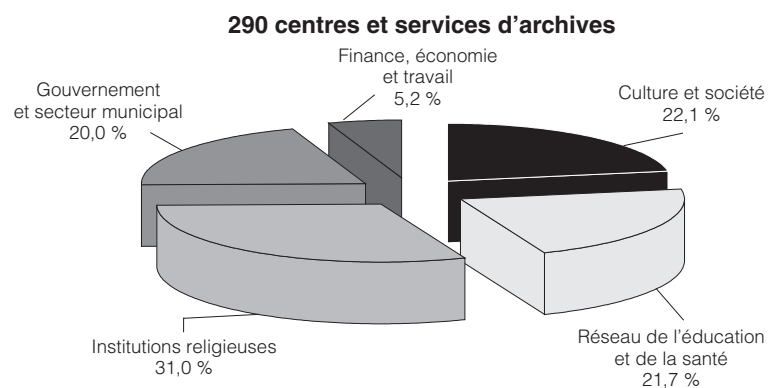
Ces centres d'archives ont souvent une histoire propre, individuelle. De plus, un même centre peut abriter des dizaines de fonds d'archives de provenance diverse, tandis qu'un autre ne conserve que les seules archives de l'organisme auquel il appartient.

Prenons deux exemples : les centres d'archives des institutions religieuses et ceux de la catégorie de la finance, de l'économie et du travail. À première vue, on devrait s'attendre à ce que les premiers se

comptent par centaines (archives des communautés religieuses mais aussi de centaines de paroisses, d'églises, de synagogues et de temples), tandis que les seconds devraient être des milliers (entreprises familiales, villageoises et nationales présentes mais aussi des deux derniers siècles). Et pourtant, il n'en est rien.

L'apparente surreprésentation des centres d'archives des institutions religieuses s'explique d'abord par la longue histoire de certaines d'entre elles. Ensuite, ces archives ont été conservées par des personnes en majorité lettrées et au sein d'institutions dont l'une des traditions était de conserver les documents qui les concernaient.

Figure 3.1
Répartition des centres et services d'archives privés¹, selon la catégorie, Québec, 2004



1. Les centres et services d'archives privés regroupent l'ensemble des centres et services d'archives du réseau à l'exception des Archives nationales du Québec.

Source : Tableau A-8.

10. Dans ce texte, les centres et services d'archives du réseau sont couramment appelés centres et services d'archives privés, centres d'archives privés ou simplement centres privés, et ce, par opposition aux constituantes des ANQ, même si, parmi ces 290 autres centres et services d'archives du réseau, beaucoup sont des services d'archives d'établissements du secteur public et parapublic, et ne sont pas à proprement parler des centres ou services d'archives privés.

Dans le cas des archives industrielles et commerciales, la situation est toute différente. Conserver des archives ordonnées ne fait pas partie de la vocation d'une entreprise et ne contribue pas à ses profits ou à sa rentabilité générale. La plupart des entreprises ne gardent donc que les documents que la loi leur enjoint de conserver (ce qui, dans le domaine fiscal par exemple, dépasse rarement cinq ou six ans).

De plus, l'existence d'archives est souvent fonction de la permanence de l'institution qui les conserve. Les institutions religieuses ou les organismes publics ont une durée de vie, du moins en théorie, illimitée. Et si, au demeurant, l'origine de l'institution remonte à des siècles, il est probable qu'elle dispose d'un riche fonds d'archives.

Par contre, si l'entreprise commerciale était rachetée, il n'est pas assuré que ses archives, si elles avaient été conservées, se retrouveraient dans une nouvelle entreprise qui en prendrait le même soin. Enfin, dans le cas des entreprises qui ferment leurs portes, un archiviste nous a confié qu'il fallait souvent « arriver avant les éboueurs » si l'on souhaitait récupérer certains fonds¹¹.

3.2 Revenus et dépenses de fonctionnement

3.2.1 Revenus totaux

Les centres et services d'archives privés ont déclaré, en 2004, des revenus totaux de 22,8 M\$, et un financement moyen par établissement, toutes catégories confondues, de 78 505 \$. Les moyennes de revenu par catégorie de centres d'archives sont les suivantes, en ordre décroissant : culture et société, 160 016 \$; gouvernement et secteur municipal, 134 262 \$; éducation et santé, 52 991 \$; finance, économie et travail, 36 871 \$; institutions religieuses, 21 342 \$. Cette disparité des revenus – la moyenne

des revenus des centres d'archives de la catégorie culture et société est plus de sept fois supérieure à celle des institutions religieuses – laisse deviner, comme nous le verrons ci-dessous, des structures de revenu très différentes (voir tableau A-9).

3.2.2 Sources de revenu

3.2.2.1 Revenus autonomes

Alors que les revenus autonomes comptent pour respectivement 18,7 % et 26,8 % des revenus totaux des centres d'archives privés des catégories culture et société et gouvernement et secteur municipal, ils représentent au plus 2 % des revenus totaux des établissements des catégories éducation et santé, institutions religieuses ainsi que finance, économie et travail. Ici encore, de telles disparités indiquent des structures de revenu différenciées.

3.2.2.2 Financement public et parapublic

L'ensemble des centres et services d'archives privés reçoivent un financement public et parapublic de 14,9 M\$. Ce financement se subdivise en aide externe et en financement interne. L'aide externe

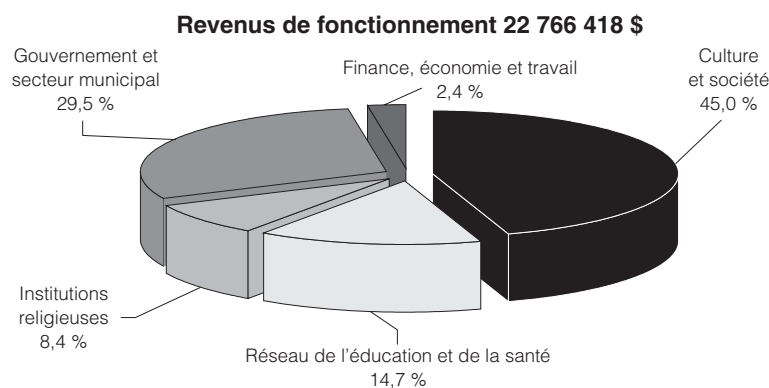
accordée, composée de subventions gouvernementales, totalise 6,5 M\$, dont 4,2 M\$ proviennent du gouvernement du Québec, 1,4 M\$ du gouvernement fédéral et 736 763 \$ des municipalités ; ce sont les centres d'archives en culture et société qui cumulent la majeure partie de ces subventions dans les proportions suivantes : 97,3 % au provincial, 87,9 % au fédéral et 100,0 % au municipal.

En 2004, le financement interne, issu des budgets de fonctionnement des organismes publics et parapublics, totalise 8,4 M\$, dont 2,5 M\$ proviennent des gouvernements du Québec et du Canada et 2,9 M\$, des municipalités. Ce financement est alloué aux centres d'archives de la catégorie gouvernement et secteur municipal dans des proportions respectives de 78,7 % quant aux gouvernements provincial et fédéral et de 100,0 % dans le secteur municipal.

Le financement public et parapublic est très important pour les centres d'archives des catégories éducation et santé (95,4 % des revenus totaux), gouvernement et secteur municipal (73,3 %) et culture et société

Figure 3.2

Répartition des revenus totaux de fonctionnement des centres et services d'archives privés¹, selon la catégorie, Québec, 2004



1. Les centres et services d'archives privés regroupent l'ensemble des centres et services d'archives du réseau à l'exception des Archives nationales du Québec.

Source : Tableau A-9.

11. Consultation auprès de sept secteurs des archives privées québécoises, Comité directeur sur le patrimoine archivistique, Ministère de la Culture et des Communications, Rapport de consultation sous la direction de Charles R. Dufresne, juin 2002.

(66,0 %). Cependant, la principale source de ce financement public diffère d'une catégorie à l'autre. Ainsi, les centres d'archives de la catégorie culture et société reçoivent 60,6 % (6,2 M\$) de leur financement total grâce à l'aide publique constituée des subventions des trois paliers de gouvernement, tandis que les centres affiliés à des institutions publiques ou parapubliques (catégories éducation et santé, et gouvernement et secteur municipal) sont financés respectivement dans des proportions de 89,0 % (3,0 M\$) et de 72,3 % (4,9 M\$) grâce aux fonds propres des administrations et entreprises publiques auxquelles ils appartiennent.

Par contre, le financement public et parapublic est négligeable dans les centres d'archives des institutions religieuses (1,7 % des revenus) et les centres en finance, économie et travail (2,5 %).

3.2.2.3 Financement privé

Ces deux dernières catégories de centres et services d'archives privés (institutions religieuses et finance, économie et travail) tirent l'essentiel de leur financement de sources privées, plus précisément des budgets de fonctionnement d'institutions ou d'entreprises. Le financement privé compte pour plus de 96 % des revenus de ces établissements.

Quant aux trois autres catégories, le financement privé a une certaine importance pour les centres d'archives de la catégorie culture et société (15,3 % des revenus totaux), mais il est faible pour ceux des deux autres catégories, éducation et santé, et gouvernement et secteur municipal, car il ne représente que 3,1 % et 0,1 % de leurs revenus respectifs.

3.2.2.4 Conclusion

Les centres et services d'archives privés de la catégorie culture et société obtiennent un financement

varié. Leurs revenus totaux proviennent de quatre sources (si l'on partage le financement public en aide externe et financement interne): l'aide externe publique et parapublique (60,6 % de leur financement total), les revenus autonomes (18,7 %), le financement privé (15,3 %) et le financement interne public et parapublic (5,5 %). Rappelons que cette catégorie regroupe, entre autres, les centres et services d'archives des communautés ethniques, culturelles ou autochtones, des sociétés et centres d'histoire locale ou régionale, des sociétés d'histoire et de généalogie et, enfin, des sociétés d'histoire spécialisée. Le fonctionnement de ces centres est, pour une part majoritaire, assuré par des subventions gouvernementales.

Par contre, les centres d'archives des catégories institutions religieuses et finance, économie et travail tirent la quasi-totalité de leur financement de sources privées.

Les centres d'archives de la catégorie éducation et santé sont financés à 95,4 % par des sources publiques et parapubliques. Enfin, quant aux centres d'archives de la catégorie gouvernement et secteur municipal, le financement public et parapublic (73,0 % des revenus) est suppléé par un financement autonome de 26,8 %. Cette situation reflète cependant les données d'un cas particulier. Généralement, les services d'archives du gouvernement et du secteur municipal n'exigent pas de frais de consultation de leurs archives ou tout au plus des frais pour la reproduction de leurs documents.

Au sein des centres et services d'archives privés, on peut distinguer trois types de catégories d'organismes:

- les centres et services appartenant à des organismes privés et dont le financement est avant tout privé (institutions religieuses et organismes du monde de la finance, de l'économie et du travail);

- ceux qui se rattachent à des institutions publiques et dont le financement provient majoritairement des deniers publics;
- les centres et services appartenant à la catégorie culture et société et qui, bien qu'ils soient des organismes privés, appartiennent à un type à part caractérisé par un financement à la fois important (des revenus moyens par organisme de 160 016 \$) et varié (financement provenant des quatre sources).

3.3 Dépenses de fonctionnement

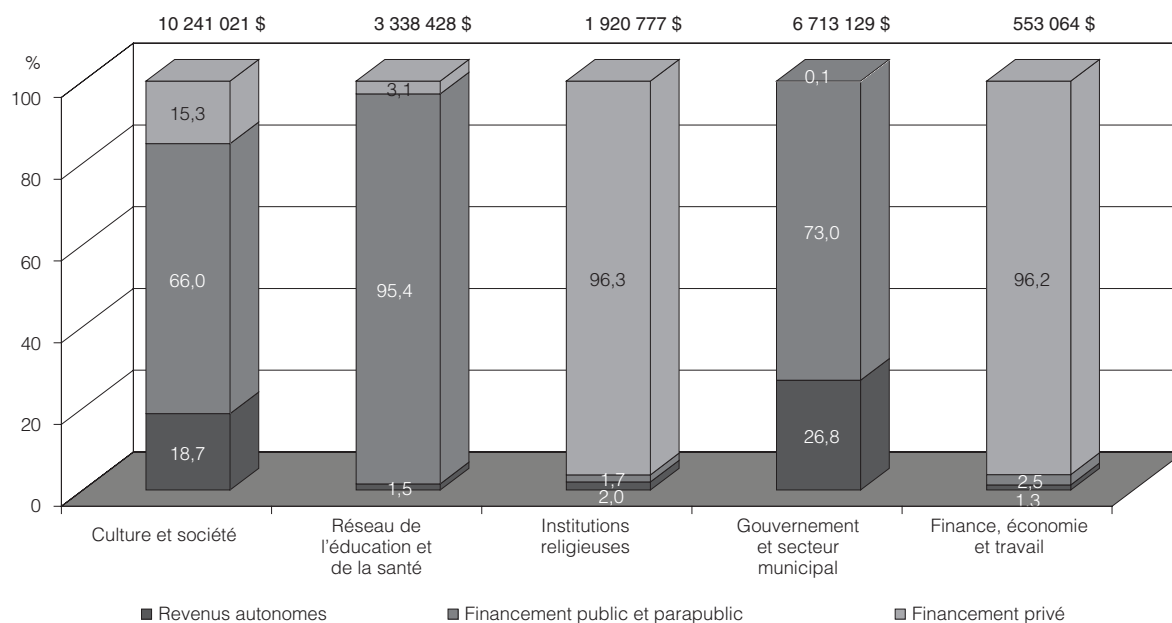
Les dépenses totales déclarées par les centres et services d'archives privés des cinq catégories sont, en 2004, de 22,0 M\$, soit des dépenses moyennes par établissement de 75 982 \$ (voir tableau A-10).

Les moyennes de dépenses par catégorie de centres sont les suivantes, en ordre décroissant: culture et société, 152 119 \$; gouvernement et secteur municipal, 114 471 \$; éducation et santé, 52 850 \$; finance, économie et travail, 36 841 \$; institutions religieuses, 19 751 \$. En moyenne, dans chacune de ces catégories, les dépenses sont harmonisées avec les revenus, seuls les centres d'archives des institutions religieuses ayant des revenus supérieurs de plus de 5 % (7,5 %) à leurs dépenses¹².

Les salaires et avantages sociaux constituent le principal poste de dépense pour les cinq catégories d'établissements, et c'est dans la catégorie culture et société que cette part est la moins grande (55,1 %). C'est aussi dans les établissements de cette catégorie que la part des frais de propriété est la plus importante. Cela s'explique par le fait que la sous-évaluation du poste de dépense « frais de propriété », généralisée dans les centres d'archives privés, est moins

12. Notons cependant que les revenus moyens des centres et services d'archives des institutions religieuses sont de loin les plus bas de toutes les catégories, et presque négligeables (21 342 \$).

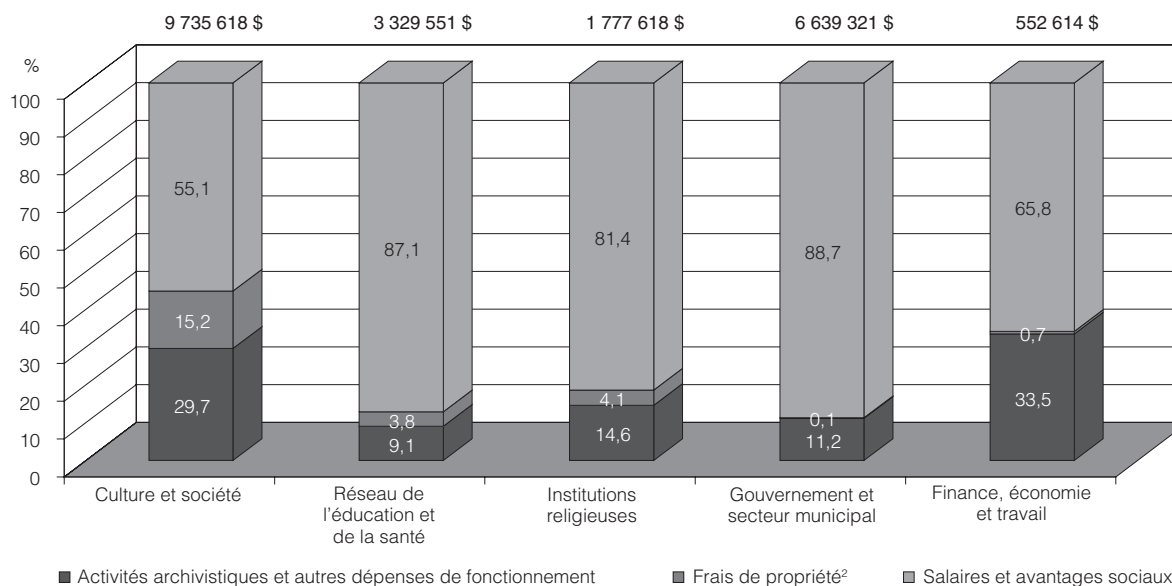
Figure 3.3
Répartition des revenus de fonctionnement des centres et services d'archives privés¹ selon la source de financement et la catégorie, Québec, 2004



1. Les centres et services d'archives privés regroupent l'ensemble des centres et services d'archives du réseau à l'exception des Archives nationales du Québec.

Source: Tableau A-9.

Figure 3.4
Répartition des dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives privés¹, selon la catégorie et le poste de dépense, Québec, 2004



1. Les centres et services d'archives privés regroupent l'ensemble des centres et services d'archives du réseau à l'exception des Archives nationales du Québec.

2. Ce poste de dépense est sous-estimé parce que certains établissements ne pouvaient répondre à la question correspondante.

Source: Tableau A-10.

marquée pour les établissements de cette catégorie. Il reste que, pour ce qui est de ces établissements, les dépenses en ressources humaines s'imposent comme le poste budgétaire prioritaire.

3.4 Ressources humaines

Un peu plus des trois quarts (77,7 %) des centres et services d'archives privés visés par l'enquête comptent du personnel rémunéré dans leurs rangs. Dans quatre des cinq catégories de centres et services d'archives, la proportion d'établissements ayant du personnel rémunéré dépasse 85 % : les catégories éducation et santé (98,3 %), gouvernement et secteur municipal (96,0 %), culture et société (89,9 %) et, enfin, finance, économie et travail (87,5 %). Dans le cas des centres d'archives des institutions religieuses, cette proportion baisse à 42,6 % (soit 38 établissements sur les 90 de la population visée); ainsi, une forte proportion de ces centres fonctionne grâce à un personnel bénévole – dans le cas des communautés, par des religieux et, dans le cas des églises et autres lieux de culte, par des marguilliers ou d'autres bénévoles. Ce type de recrutement de personnel influencera la répartition des tâches et le recours à la main-d'œuvre dans les différentes catégories de centres (voir tableau A-11).

Le personnel rémunéré travaillant avec des archives historiques ou permanentes se trouve surtout dans les établissements des catégories culture et société (38,6 % du personnel rémunéré) et gouvernement et secteur municipal (34,8 %). C'est aussi dans cette dernière catégorie que la part du personnel à temps complet parmi le personnel rémunéré est la plus grande (94,4 %).

3.4.1 Salaires et avantages sociaux

L'ensemble des centres d'archives privés visés par l'enquête ont une

masse salariale de 15,9 M\$. La part des salaires et avantages sociaux dans les dépenses totales, pour l'ensemble du réseau, est de 72,4 %. Calculée pour chacune des catégories, cette part dépasse 80 % pour les établissements des catégories gouvernement et secteur municipal (88,7 %), éducation et santé (87,1 %) et institutions religieuses (81,4 %), mais elle est inférieure en ce qui concerne les établissements des catégories finance, économie et travail (65,8 %) et culture et société (55,1 %).

Pourtant, les établissements de cette dernière catégorie cumulent l'une des parts les plus importantes de la masse salariale du réseau des centres d'archives privés conservant des archives historiques ou permanentes, soit 33,6 % de la masse salariale totale des centres d'archives privés. Ils ne sont dépassés que par les établissements de la catégorie gouvernement et secteur municipal qui touchent 36,9 % de cette masse de 15,9 M\$.

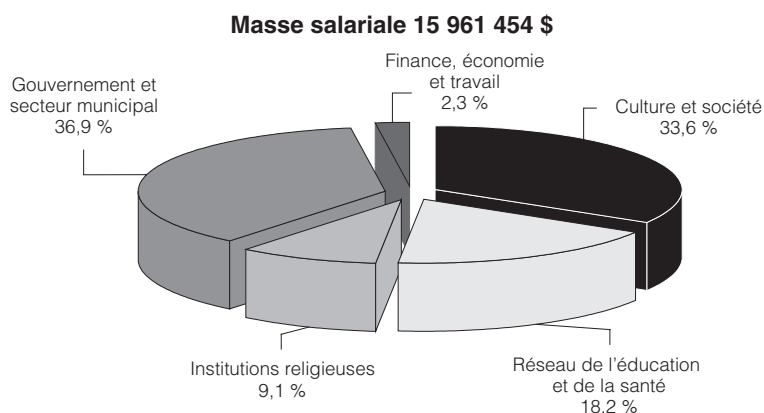
Cependant, le salaire moyen par année-personne rémunérée, tous

les statuts d'employés confondus¹³, est le plus faible dans les établissements de la catégorie culture et société, soit 32 013 \$. Les autres salaires moyens sont, en ordre croissant, de 35 008 \$ pour les établissements de la catégorie institutions religieuses, 38 996 \$ pour ceux de la catégorie gouvernement et secteur municipal, 42 083 \$ pour ceux de la catégorie finance, économie et travail et 44 334 \$ pour ceux de la catégorie éducation et santé.

3.4.2 Personnel non rémunéré et bénévole

Près de la moitié (49,1 %) des centres et services d'archives privés emploient du personnel non rémunéré, soit des bénévoles et des étudiants et stagiaires. À ce titre, les centres privés se divisent selon deux profils. Il y a ceux où l'on trouve une forte proportion de ce personnel, soit les centres des catégories institutions religieuses (73,1 %) et culture et société (61,9 %), et ceux qui recrutent sensiblement moins de bénévoles, les centres des catégories éducation et santé (32,8 %), finance, économie et travail (25,0 %) et

Figure 3.5 Répartition de la masse salariale entre les centres et services d'archives privés¹, selon la catégorie, Québec, 2004



1. Les centres et services d'archives privés regroupent l'ensemble des centres et services d'archives du réseau à l'exception des Archives nationales du Québec.

Source : Tableau A-11.

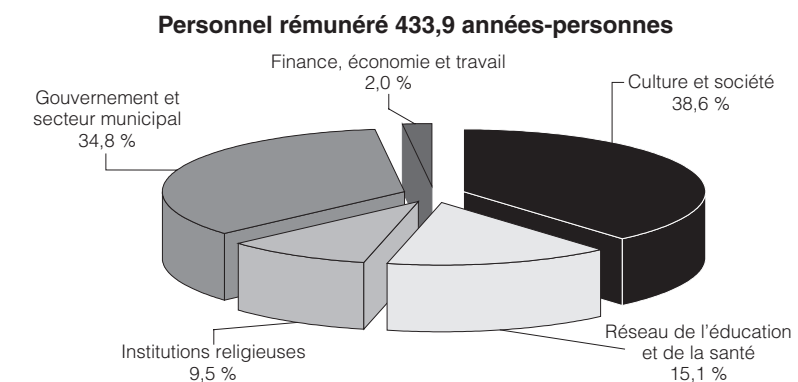
13. Tous les organismes dont il est ici question ont un personnel rémunéré à temps complet ainsi qu'à temps partiel; le nombre d'heures de chacun de ces employés a été additionné et exprimé en ETC (équivalents temps complet).

gouvernement et secteur municipal (18,0 %) (voir tableau A-12).

En ne tenant compte que des bénévoles, soit 90,5 % du personnel non rémunéré, on calcule, pour l'ensemble des centres des cinq catégories qui ont du personnel de ce type, un nombre moyen de 4,9 bénévoles par centre ou service d'archives travaillant en moyenne 238,0 heures par année. Par ailleurs, le bénévolat s'établit en moyenne à 1 175 heures par établissement ayant du personnel non rémunéré. D'importantes différences se font jour lorsqu'on évalue par catégorie de centres le nombre moyen de bénévoles¹⁴ ainsi que le nombre moyen d'heures de bénévolat effectuées par établissement.

Le bénévolat joue un rôle important pour deux catégories de centres d'archives privés déjà mentionnées, soit culture et société et institutions

Figure 3.6
Répartition du personnel rémunéré entre les centres et services d'archives privés¹, selon la catégorie, Québec, 2004



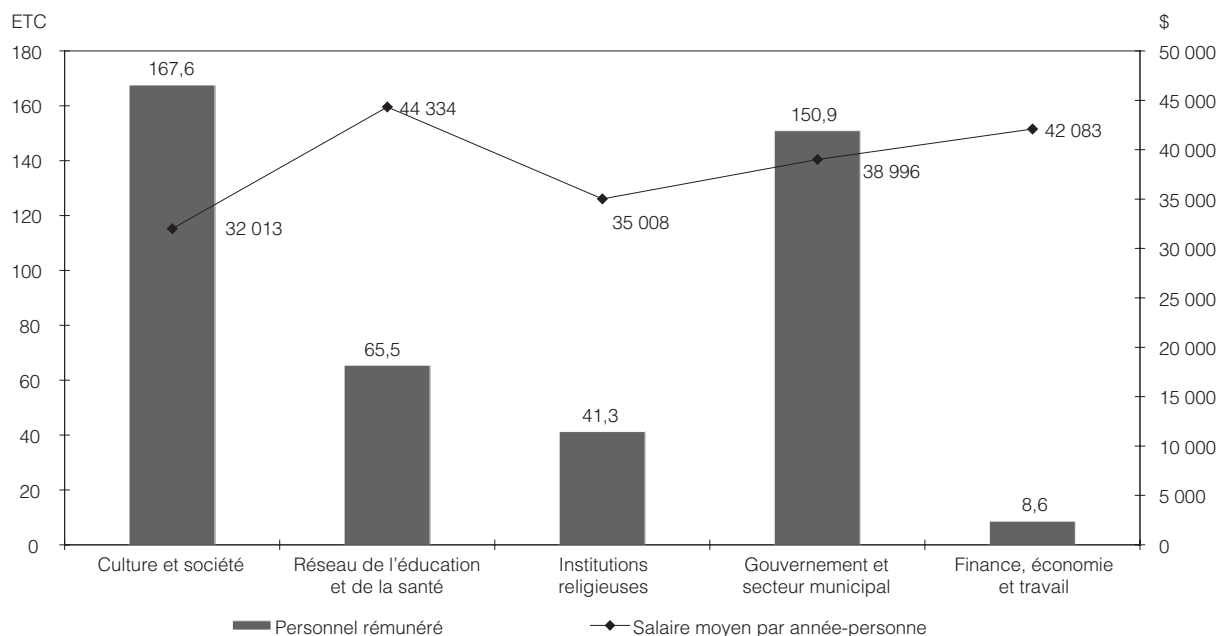
1. Les centres et services d'archives privés regroupent l'ensemble des centres et services d'archives du réseau à l'exception des Archives nationales du Québec.

Source: Tableau A-11.

religieuses. Les centres d'archives privés en culture et société ayant du personnel non rémunéré emploient en moyenne 11,7 bénévoles par

établissement et les bénévoles font en moyenne 1 654 heures de bénévolat par établissement. Les centres d'archives de la catégorie institutions

Figure 3.7
Personnel rémunéré et salaire moyen par année-personne rémunérée des centres et services d'archives privés¹, selon la catégorie, Québec, 2004



1. Les centres et services d'archives privés regroupent l'ensemble des centres et services d'archives du réseau à l'exception des Archives nationales du Québec.

Source: Tableau A-11.

14. Ce nombre moyen de bénévoles exclut les étudiants et stagiaires qui, bien que non rémunérés, n'effectuent pas à proprement parler des travaux de bénévolat.

religieuses ayant du personnel non rémunéré ont un nombre moyen de bénévoles beaucoup moins élevé par établissement (2,8), mais un nombre moyen d'heures travaillées par établissement à peine moins élevé, soit 1 491 heures.

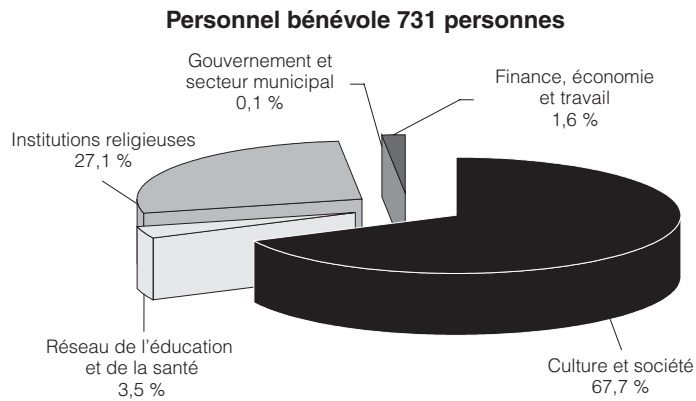
Ce n'est cependant qu'en regardant le nombre moyen d'heures travaillées par bénévole qu'on distingue le rôle véritable joué par ceux-ci dans chacune des catégories de centres. Ce nombre moyen d'heures est de 138,7 dans les établissements de la catégorie culture et société, mais il atteint 535,9 heures par bénévole dans les centres d'archives des institutions religieuses. Ainsi, dans le cas de la première catégorie¹⁵, la contribution individuelle de chaque bénévole, bien qu'importante, peut représenter environ deux heures et demie de travail par semaine. Dans le cas des centres des institutions religieuses, cette somme de travail hebdomadaire passe à plus de 10 heures, ce qui peut être considéré davantage comme la tâche d'un employé à temps partiel que celle d'un simple bénévole.

3.5 Adhésion des membres

Les centres et services d'archives privés recourent à l'inscription de trois catégories de membres pour soutenir la réalisation de leur mission: les organisations (aussi appelés membres institutionnels), les individus (ou membres individuels) et les autres types de membres. Les données indiquent qu'une proportion restreinte de centres d'archives privés bénéficie de cette source de revenu. En effet, seuls 12,9 % d'entre eux déclarent avoir des membres (voir tableau A-13).

Cependant, dans le cas des centres d'archives privés de la catégorie culture et société, cette proportion grimpe à 54,6 % (environ 30 000 membres, toutes provenances confondues). On se rappellera

Figure 3.8
Répartition des bénévoles entre les centres et services d'archives privés¹, selon la catégorie, Québec, 2004



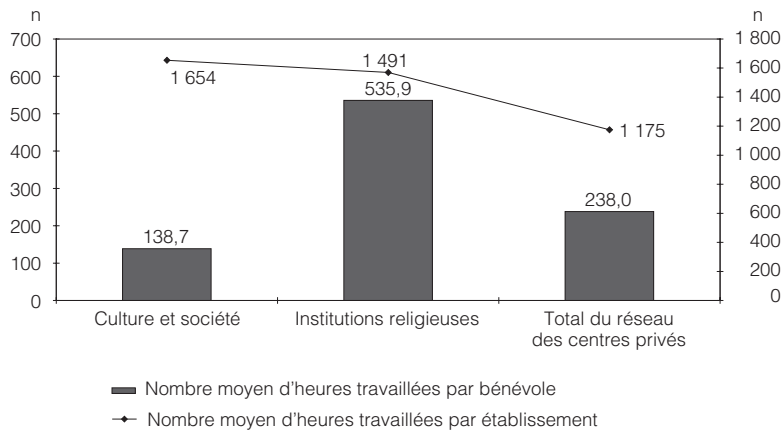
1. Les centres et services d'archives privés regroupent l'ensemble des centres et services d'archives du réseau à l'exception des Archives nationales du Québec.

Source: Tableau A-12.

que cette catégorie regroupe des institutions qui comptent souvent un effectif important (associations ethniques, culturelles ou autoch-

tones, sociétés d'histoire locale ou régionale, sociétés d'histoire et de généalogie, sociétés d'histoire spécialisée, etc.).

Figure 3.9
Nombre moyen d'heures travaillées par le personnel bénévole dans les centres et services d'archives privés¹, par bénévole et par établissement, pour les établissements des catégories culture et société et institutions religieuses, Québec, 2004



1. Les centres et services d'archives privés regroupent l'ensemble des centres et services d'archives du réseau à l'exception des Archives nationales du Québec.

Source: Tableau A-12.

15. On a exclu de l'analyse les données des catégories éducation et santé, gouvernement et secteur municipal, et finance, économie et travail à cause de la valeur négligeable du bénévolat dans ces établissements.

3.6 Occupation et niveau de protection des bâtiments

Près de un cinquième (19,8 %) des centres et services d'archives privés occupent un bâtiment patrimonial. Cette proportion est plus importante parmi les centres de la catégorie culture et société (22,9 %) et encore plus parmi ceux de la catégorie institutions religieuses (27,8 %). Le taux d'occupation plus élevé de bâtiments patrimoniaux par les centres des institutions religieuses s'explique par le fait que nombre de ces institutions œuvrent dans des édifices conventuels ou de culte ayant une valeur architecturale.

Les centres et services d'archives privés, installés dans des bâtiments patrimoniaux occupent leurs locaux à titre de propriétaires (47,9 %) ou de locataires (45,8 %) presque à parts égales. Cependant, on remarque que la proportion de locataires est majoritaire parmi les centres d'archives en culture et société (75,9 %), alors que c'est l'inverse pour les centres d'archives des institutions religieuses où la part de propriétaires atteint 57,5 %. Enfin, plus de la moitié des bâtiments patrimoniaux occupés par des centres privés (55,3 %) ne bénéficient

d'aucun statut de protection. Par ailleurs, les 44,7 % qui jouissent d'un statut de protection profitent parfois d'une protection fédérale (12,6 % des édifices), parfois d'une protection provinciale (23,1 %) ou municipale (17,2 %). Certains jouissent de la protection de plus d'un palier de gouvernement.

3.7 Synthèse

Une étude détaillée des centres et services d'archives dits privés permet de distinguer deux principaux types d'organismes qui, dans les grandes lignes, possèdent des caractéristiques de financement et de fonctionnement qui leur sont propres.

On trouve d'abord les catégories de centres qu'on pourrait qualifier de véritablement privés. Ils appartiennent à des institutions privées – ou sont des institutions eux-mêmes – et jouissent de sources de financement majoritairement privées. Ce groupe comporte les centres des catégories culture et société, institutions religieuses et finance, économie et travail. Bien que les centres d'archives de la catégorie culture et société tirent leur plus grande source de financement de subventions gouvernementales, ils demeurent des centres privés de par leur statut et leur mission.

Le second groupe de centres appartient à des organismes publics et parapublics. Cela se reflète tant dans leur statut propre ou celui de leur institution d'appartenance (organismes publics ou parapublics) que dans leur principale source de financement (ici encore public et parapublic).

Cette typologie s'étend au domaine des ressources humaines. Bien que les salaires et avantages sociaux comptent respectivement pour 87,1 %, 88,7 % et 81,4 % des dépenses de fonctionnement des centres des catégories éducation et santé, gouvernement et secteur municipal, et institutions religieuses, cette similarité cache une situation différente. Dans les deux premiers cas, cette part des dépenses totales accordée aux salaires rémunère la quasi-totalité des ressources humaines (ce type d'établissements comptant peu de bénévoles), tandis que, pour ce qui est des centres des institutions religieuses, qui fonctionnent avec des budgets nettement moins importants, ce poste de dépense ne paie que les services des quelques employés rémunérés, une partie importante de la gestion et du fonctionnement de ces centres étant assurée par des bénévoles.

Place du secteur des archives dans le domaine culturel du patrimoine, des institutions muséales et des archives¹⁶

Dans les chapitres précédents, nous avons analysé les principales composantes du secteur des archives, d'abord en distinguant les centres du réseau des ANQ et les centres et services privés puis, après avoir exclu le réseau des ANQ, en menant une étude comparative entre les cinq catégories d'établissements (culture et société, éducation et santé, institutions religieuses, gouvernement et secteur municipal, finance, économie et travail).

Dans ce dernier chapitre, nous analysons l'ensemble du secteur des archives en relation avec les deux autres secteurs du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, à savoir les organismes en patrimoine et les institutions muséales.

Cette dernière étape nous permettra d'avancer certaines conclusions et, tout en mettant en relief les principales caractéristiques du secteur des archives, de les comparer avec celles de ces deux autres secteurs.

L'enquête menée par l'OCCQ en 2004 a permis de recenser 1 075 établissements répondant aux critères de recensement de l'un des trois secteurs ciblés. Le secteur du patrimoine comptait 356 établissements (33,1 % du nombre total), celui des institutions muséales, 420 (39,1 %) et, enfin, celui des archives, 299 (27,8 %). Chaque secteur comptait donc un nombre relativement comparable d'établissements.

Par contre, comme nous l'étudierons plus en détail, la répartition par secteur des ressources financières et des ressources humaines rémunérées présente un tout autre portrait de la situation. Ainsi, le secteur des archives, qui comprend 27,8 % des établissements visés par l'enquête, ne compte que pour 7,1 % et 7,0 % des revenus et dépenses de fonctionnement et que pour 10,7 % et 9,9 % du personnel rémunéré et de la masse salariale des trois secteurs réunis.

4.1 Revenus de fonctionnement par secteur

En 2004, les revenus de fonctionnement des secteurs du patrimoine, des institutions muséales et des archives ont totalisé 437,0 M\$ répartis ainsi : 44,1 M\$ (10,1 % du total) au secteur du patrimoine, 361,8 M\$ (82,8 %) à celui des institutions muséales et 31,2 M\$ (7,1 %) à celui des archives.

Cette prépondérance du secteur des institutions muséales se reflète

aussi dans chacune des catégories de revenu. Les revenus autonomes de 144,9 M\$ se répartissent ainsi entre les secteurs du patrimoine (10,0 M\$ ou 8,7 % du total), des institutions muséales (101,1 M\$ ou 88,0 %) et des archives (3,8 M\$ ou 3,3 %). Pour ce qui est du financement public et parapublic (275,5 M\$ en 2004), la répartition est la suivante : 28,5 M\$ pour le patrimoine (10,3%), 223,7 M\$ pour les institutions muséales (81,2 %) et 23,3 M\$ pour les archives (8,5 %). Enfin, la répartition du financement

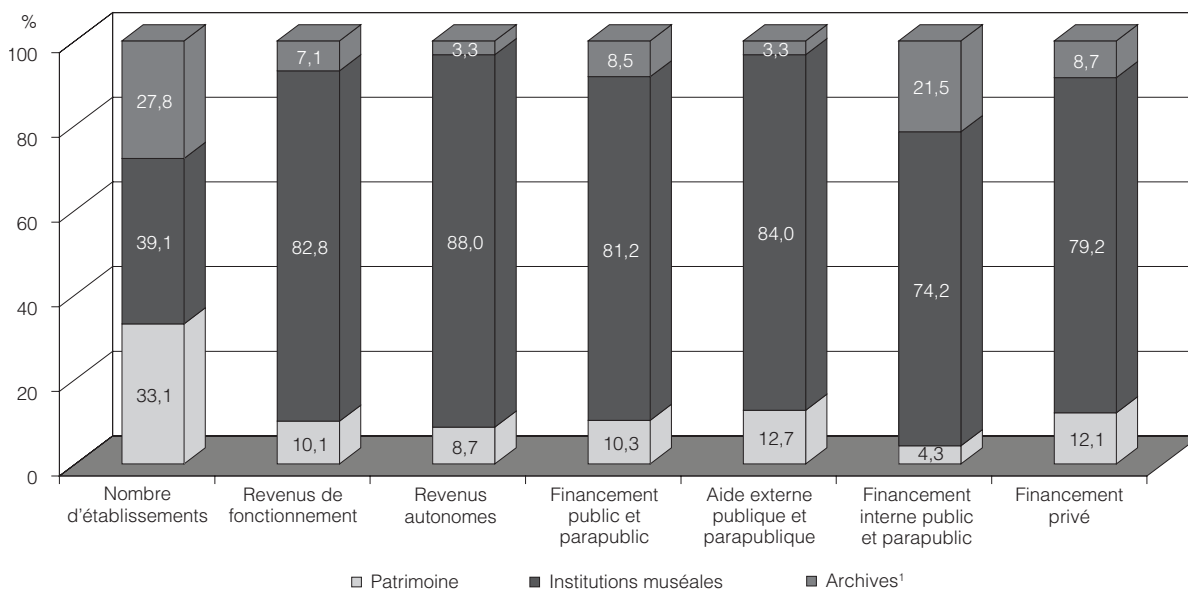
privé de ces secteurs (46,7 M\$ en 2004) affiche aussi des proportions comparables : 12,1 % au secteur du patrimoine (5,6 M\$), 79,2 % à celui des institutions muséales (37,0 M\$) et 8,7 % à celui des archives (4,1 M\$).

En 2004, les revenus moyens par établissement¹⁷ dans chacun des trois secteurs s'établissent comme suit : 128 313 \$ pour le secteur du patrimoine, 874 282 \$ pour celui des institutions muséales et 105 413 \$ pour celui des archives.

16. Les tableaux relatifs à cette partie du texte ont paru dans la publication suivante : Observatoire de la culture et des communications du Québec, *État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*. Cahier 1 : *Premier regard*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2006.

17. Ces valeurs sont obtenues en divisant les revenus totaux des établissements de chaque secteur par le nombre d'établissements de la population visée par l'enquête dans chacun de ces trois secteurs.

Figure 4.1

Répartition des revenus des établissements du patrimoine à but non lucratif selon le secteur et la source de revenu, Québec, 2004

1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques et la part des revenus qui s'y rapporte.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

4.2 Dépenses de fonctionnement par secteur

La tendance qu'on observe dans la répartition des revenus se reflète aussi dans la répartition des dépenses. En 2004, les dépenses totales des trois secteurs recensés étaient de 433,2 M\$ (secteur du patrimoine : 43,5 M\$ ou 10,0 % du total; secteur des institutions muséales : 359,4 M\$ ou 83,0 %; secteur des archives : 30,3 M\$ ou 7,0 %).

Dans les résultats publiés de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine*, deux postes budgétaires composent l'essentiel des dépenses de fonctionnement des 1 075 établissements culturels visés : la masse salariale (incluant les avantages sociaux) et les activités (patrimoniales, muséologiques ou archivistiques selon le cas, et les

autres dépenses). En 2004, les budgets de chacun de ces postes étaient respectivement de 199,1 M\$ et de 167,9 M\$. Ils se répartissaient ainsi entre les trois secteurs :

- masse salariale :
 - secteur du patrimoine (12,9 M\$ ou 6,5 % du total),
 - secteur des institutions muséales (166,5 M\$ ou 83,6 %),
 - secteur des archives (19,7 M\$ ou 9,9 %);
- activités :
 - secteur du patrimoine (28,0 M\$ ou 16,7 % du total),
 - secteur des institutions muséales (135,1 M\$ ou 80,5 %),
 - secteur des archives (4,8 M\$ ou 2,8 %).

Les dépenses moyennes par établissement consacrées aux activités, qu'elles soient patrimoniales, muséologiques ou archivistiques, s'établissent à 81 570 \$ dans le secteur du patrimoine, à 326 528 \$

dans celui des institutions muséales et à 16 100 \$ dans celui des archives.

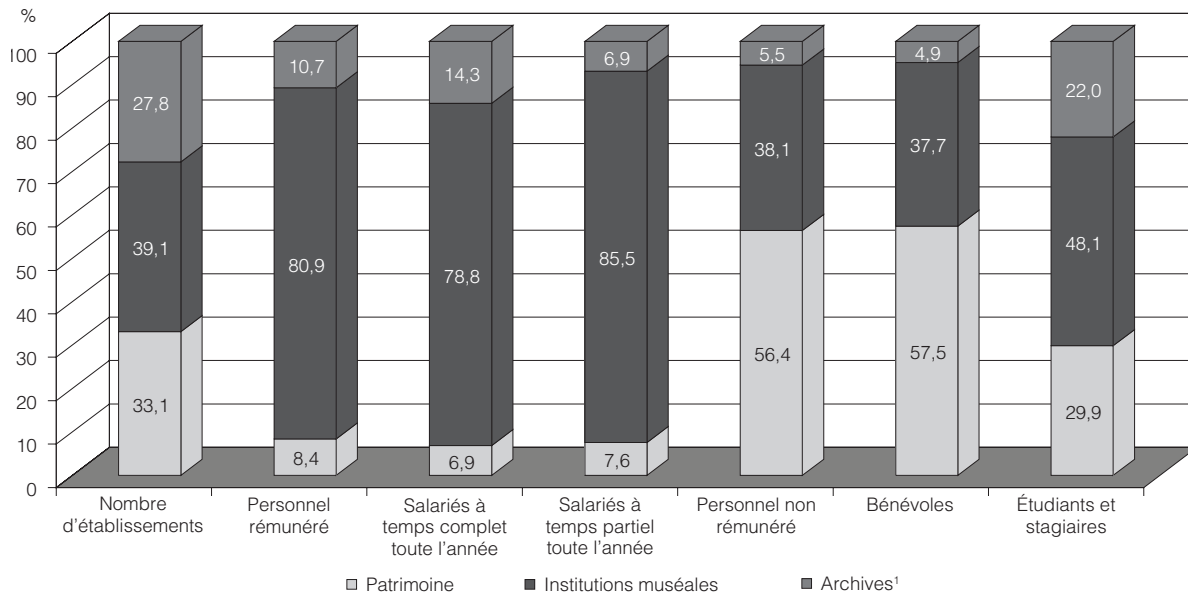
4.3 Personnel rémunéré par secteur

L'emploi de personnel rémunéré varie grandement d'un secteur d'établissements à l'autre : dans le secteur du patrimoine, moins de la moitié des établissements (48,0 %) a du personnel rémunéré alors que cette part passe à 93,2 % dans les institutions muséales et à plus des trois quarts des centres et services d'archives (78,5 %). En 2004, ces trois secteurs employaient 4 787,9 années-personnes¹⁸. Le secteur du patrimoine employait alors 402,8 années-personnes rémunérées (8,4 % du total), celui des institutions muséales, 3 873,4 années-personnes (80,9 %) et celui des archives, 511,7 années-personnes (10,7%).

18. Années-personnes ou ETC (équivalents temps complet).

Figure 4.2

Répartition des ressources humaines des établissements du patrimoine à but non lucratif selon le secteur et le type de personnel, Québec, 2004



1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques et les heures travaillées qui se rapportent à cette catégorie d'archives.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

En 2004, le nombre moyen d'années-personnes rémunérées par établissement¹⁹ était de 2,4 dans le secteur du patrimoine, de 9,9 dans celui des institutions muséales et de 2,2 dans celui des archives.

4.4 Personnel non rémunéré par secteur

Ce portrait change substantiellement lorsque l'on considère la part des établissements ayant du personnel non rémunéré dans chacun des secteurs. Alors que 90,8 % des établissements du patrimoine comptent sur du personnel non rémunéré pour réaliser toutes leurs

activités, ce pourcentage tombe à 67,9 % pour les institutions muséales et à 50,0 % pour les centres et services d'archives.

Les établissements des trois secteurs comptent en 2004 un personnel non rémunéré de 15 638 personnes, en quasi-totalité des bénévoles²⁰, réparti ainsi :

- secteur du patrimoine, 8 826 personnes ou 56,4 % du total,
- secteur des institutions muséales, 5 953 personnes ou 38,1 %,
- secteur des archives, 858 personnes ou 5,5 %.

En 2004, le nombre moyen d'employés non rémunérés par établissement²¹

était de 28,0 dans le secteur du patrimoine, de 20,9 dans le secteur des institutions muséales et de 5,7 dans celui des archives²².

4.5 Conclusion

Le secteur des archives occupe une place essentielle dans le monde des institutions culturelles du Québec. Il compte notamment plus du quart des établissements du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives.

Par rapport aux établissements des secteurs du patrimoine et des institutions muséales, les établissements du secteur des archives

19. Précisons que nous n'avons tenu compte ici que des institutions qui employaient un personnel rémunéré (171 établissements dans le secteur du patrimoine, 391 dans celui des institutions muséales et 235 dans celui des archives).

20. Ce total comprend 15 055 bénévoles (96,3 % du personnel non rémunéré) et 582 étudiants et stagiaires.

21. Ici encore, nous n'avons tenu compte que des institutions qui employaient un personnel non rémunéré (323 dans le secteur du patrimoine, 285 dans celui des institutions muséales et 150 dans celui des archives).

22. On notera que, bien que la quasi-totalité d'entre elles compte un personnel rémunéré, les institutions muséales attirent néanmoins un important personnel bénévole. Dans le secteur des organismes en patrimoine, la main-d'œuvre est essentiellement constituée de bénévoles. Nous renvoyons le lecteur aux sections 2.2.3 et 3.4 de cette publication pour une étude détaillée de la main-d'œuvre des centres et services d'archives du Québec.

connaissent une forte dépendance envers les sources de financement externes (publiques, parapubliques et privées) dont ils reçoivent une aide restreinte.

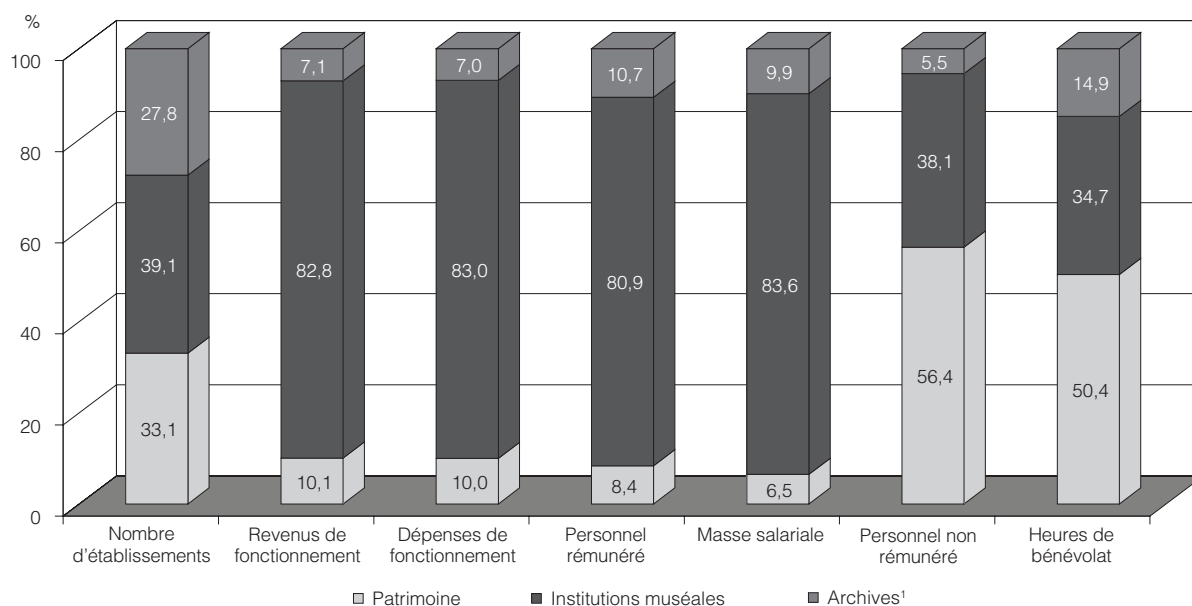
On observe aussi que les établissements du secteur des archives sont grandement dépendants de l'apport des bénévoles, ont une capacité d'autofinancement limitée et utilisent relativement peu le recrutement de membres comme source alternative de revenu.

Avec – en moyenne par établissement – un financement de 105 413 \$, un budget d'activité de 16 100 \$, un personnel rémunéré de 2,2 années-personnes et les services de 5,7 bénévoles²³, les centres et services d'archives du Québec disposent de ressources financières et humaines qui ne sont pas proportionnelles à la place qu'ils occupent dans l'horizon des institutions culturelles²⁴.

Les données présentées permettent donc de confirmer les conclusions

du premier et du sixième cahier de l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* sur la sous-dotation critique aux chapitres financier, humain et matériel comparativement aux établissements du patrimoine et aux institutions muséales et, par voie de conséquence, sur le paradoxe flagrant entre cette sous-dotation et l'importance du rôle social, culturel et économique des établissements.

Figure 4.3
Répartition des établissements du domaine du patrimoine à but non lucratif selon le secteur et certaines variables, Québec, 2004



1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des revenus, dépenses et heures travaillées de cette catégorie d'archives.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

23. Les institutions ayant du personnel non rémunéré bénéficient en moyenne de 1 493 heures de travail bénévole par année, soit moins de une année-personne.

24. Notons que ces évaluations moyennes ont été calculées sur l'ensemble des centres et services d'archives de la population visée par l'enquête; si nous n'avions retenu que les données relatives aux centres et services d'archives privés (donc en excluant les établissements du réseau des ANQ), les moyennes auraient été plus faibles.

Tableaux de référence de l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005

Tableau A-1

Statistiques principales des centres et services d'archives du réseau, selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004

		Archives nationales du Québec ¹	Autres centres et services d'archives du réseau			Total du réseau ³
			Agréés ^{1,2} par MCCCCF	Non agréés	Total	
Établissements						
Nombre total	n	9	31	259	290	299
Taux de réponse	%	100,0	100,0	87,7	89,0	89,3
Fonctionnement ⁴						
Revenus	\$	8 401 087	6 223 319	16 543 099 A	22 766 418 A	31 167 505 A
Dépenses	\$	8 290 807	6 053 478	15 981 243 A	22 034 721 A	30 325 528 A
Immobilisation						
Dépenses	\$	110 280	166 239	420 295 B	586 534 B	696 814 A
Subventions reçues ⁵	\$	–	161 819	... E	169 667 A	169 667 A

1. Les données relatives aux Archives nationales du Québec et aux centres et services d'archives privées agréés, qui ont des taux de réponse de 100 %, n'ont pas de cote de précision des estimations puisque ces données ne comportent pas d'erreur due à la non-réponse.
2. Les services d'archives privés agréés rattachés à un organisme en patrimoine ou à une institution muséale ont été considérés comme des établissements autonomes, ce qui signifie que les données de ces services ont été retirées de celles de l'établissement principal afin d'éviter un double compte. En 2004, il y a 29 centres d'archives privés agréés par le ministère de la Culture et des Communications. Cependant, un centre est composé de trois constituantes et, pour les besoins de l'enquête, chaque unité constituante a été considérée comme un centre différent, d'où le nombre de 31 au lieu de 29.
3. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des revenus et des dépenses accordée à ce type d'archives.
4. Les subventions reçues et les dépenses faites pour le remboursement de capital et d'intérêt sont incluses dans le fonctionnement.
5. Subventions reçues au cours de l'année pour la réalisation de travaux ou l'achat de matériel spécialisé. En ce qui concerne les ANQ, les dépenses d'immobilisation sont couvertes par les revenus de fonctionnement.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-2

Revenus de fonctionnement des centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et selon la source de financement, Québec, 2004

	Archives nationales du Québec ¹	Autres centres et services d'archives du réseau			Total du réseau ³
		Agréés ^{1,2} par MCCCCF	Non agréés	Total	
\$					
Revenus autonomes	–	704 727	3 105 145 A	3 809 872 A	3 809 872 A
Revenus de l'activité principale	–	460 020	478 442 A	938 462 A	938 462 A
Autres revenus	–	244 707	2 626 703 A	2 871 410 A	2 871 410 A
Financement public et parapublic	8 401 087	4 184 277	10 714 044 A	14 898 320 A	23 299 408 A
Aide externe ⁴ publique et parapublique	–	3 417 623	3 090 674 A	6 508 296 B	6 508 296 B
Gouvernement du Québec	–	1 816 015	2 391 236 A	4 207 251 A	4 207 251 A
Ministère de la Culture et des Communications	–	1 576 126	2 211 664 A	3 787 789 B	3 787 789 B
Autres ministères ou organismes gouvernementaux	–	239 890	179 572 A	419 462 B	419 462 B
Gouvernement du Canada	–	928 594	470 526 A	1 399 120 C	1 399 120 C
Ministère du Patrimoine canadien	–	862 828	234 041 B	1 096 869 D	1 096 869 D
Autres ministères ou organismes gouvernementaux	–	65 766	236 485 A	302 251 A	302 251 A
Municipalités et organismes régionaux	–	515 161	221 602 A	736 763 A	736 763 A
Municipalités – subventions	–	236 529	196 329 A	432 858 A	432 858 A
Municipalités – échange de services ⁶	–	147 458	... E	161 437 C	161 437 C
Organismes régionaux	–	131 174	11 295 A	142 469 A	142 469 A
Autre aide publique ⁴	–	44 970	7 309 A	52 280 A	52 280 A
Réseaux de l'éducation et de la santé	–	112 882	... E	112 882 D	112 882 D
Échange de services ⁶	–	112 882	... E	112 882 D	112 882 D
Financement interne ⁵ public et parapublic	8 401 087	766 654	7 623 370 B	8 390 024 B	16 791 111 A
Gouvernements du Québec et du Canada	–	–	–	–	–
Budget de fonctionnement	8 401 087	–	2 527 066 B	2 527 066 B	10 928 153 A
Municipalités et organismes régionaux	–	–	2 866 550 B	2 866 550 B	2 866 550 B
Réseau de l'éducation et de la santé	–	–	–	–	–
Budget de fonctionnement	–	766 654	2 229 755 B	2 996 409 B	2 996 409 B
Financement privé	–	1 334 316	2 723 910 B	4 058 226 B	4 058 226 B
Aide privée	–	482 282	219 015 A	701 297 A	701 297 A
Dons, commandites	–	302 571	174 838 A	477 409 A	477 409 A
Échange de services ⁶	–	31 380	... E	48 655 C	48 655 C
Autre aide privée	–	37 107	26 902 A	64 009 C	64 009 C
Fondation	–	111 224	... E	111 224 A	111 224 A
Budget de fonctionnement ⁵	–	852 034	2 504 895 B	3 356 929 B	3 356 929 B
Revenus totaux	8 401 087	6 223 319	16 543 099 A	22 766 418 A	31 167 505 A

1. Les données relatives aux Archives nationales du Québec et aux centres et services d'archives privées agréés, qui ont des taux de réponse de 100 %, n'ont pas de cote de précision des estimations puisque ces données ne comportent pas d'erreur due à la non-réponse.

2. Les services d'archives privés agréés rattachés à un organisme en patrimoine ou à une institution muséale ont été considérés comme des établissements autonomes, ce qui signifie que les données de ces services ont été retirées de celles de l'établissement principal afin d'éviter un double compte.

3. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des revenus accordée à ce type d'archives.

4. Subventions accordées par des administrations publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales, sauf pour ce qui est du réseau de l'éducation où l'aide est fournie sous forme d'échange de services.

5. Dépenses assumées par des administrations ou des entreprises publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales ou par des institutions privées à même leur budget de fonctionnement (ex. : ministères, organismes gouvernementaux, société-mère, etc.).

6. Services comptabilisés reçus par les établissements de la part de municipalités, d'universités, de cégeps ou d'entreprises privées.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-3

Dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et selon le poste de dépense, Québec, 2004

	Archives nationales du Québec ¹	Autres centres et services d'archives du réseau			Total du réseau ³
		Agréés ^{1,2} par MCCCCF	Non agréés	Total	
\$					
Dépenses de fonctionnement ⁴	8 290 807	6 053 478	15 981 243 A	22 034 721 A	30 325 528 A
Salaires et avantages sociaux	3 689 149	4 178 854	11 782 600 A	15 961 454 A	19 650 604 A
Frais de propriété ⁵	4 221 171	685 828	1 007 677 A	1 693 506 A	5 914 676 A
Activités archivistiques et autres dépenses de fonctionnement	380 487	1 188 796	3 190 966 A	4 379 762 A	4 760 248 A

1. Les données relatives aux Archives nationales du Québec et aux centres et services d'archives privées agréés, qui ont des taux de réponse de 100 %, n'ont pas de cote de précision des estimations puisque ces données ne comportent pas d'erreur due à la non-réponse.
2. Les services d'archives privés agréés rattachés à un organisme en patrimoine ou à une institution muséale ont été considérés comme des établissements autonomes, ce qui signifie que les données de ces services ont été retirées de celles de l'établissement principal afin d'éviter un double compte.
3. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des dépenses accordée à ce type d'archives.
4. Les remboursements de capital et d'intérêt ont été inclus dans les dépenses de fonctionnement.
5. Ce poste de dépense est sous-estimé parce que certains établissements ne pouvaient répondre à la question correspondante. Ces dépenses ne sont notamment pas comptabilisées pour les services d'archives.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-4

Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004

	Archives nationales du Québec ¹	Autres centres et services d'archives du réseau			Total du réseau ³
		Agréés ^{1, 2} par MCCCCF	Non agréés	Total	
%					
Part des établissements ayant du personnel rémunéré ⁴	100,0	100,0	74,2 A	77,7 A	78,5 A
Années-personnes ou ETC ⁵					
Personnel rémunéré ⁶	77,8	119,9	314,0 A	433,9 A	511,7 A
Salariés à temps complet toute l'année	76,4	87,3	268,0 A	355,3 A	431,7 A
Salariés à temps partiel toute l'année	1,1	13,8	25,0 A	38,8 A	39,9 A
Salariés saisonniers	0,0	3,3	5,2 B	8,6 A	8,6 A
Employés contractuels et pigistes	0,0	11,0	10,6 B	21,6 B	21,6 B
Étudiants et stagiaires	0,3	4,5	5,2 B	9,7 B	9,9 A
\$					
Masse salariale	3 689 150	4 178 854	11 782 600 A	15 961 454 A	19 650 604 A

1. Les données relatives aux Archives nationales du Québec et aux centres et services d'archives privées agréés, qui ont des taux de réponse de 100 %, n'ont pas de cote de précision des estimations puisque ces données ne comportent pas d'erreur due à la non-réponse.
2. Les services d'archives privés agréés rattachés à un organisme en patrimoine ou à une institution muséale ont été considérés comme des établissements autonomes, ce qui signifie que les données de ces services ont été retirées de celles de l'établissement principal afin d'éviter un double compte.
3. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des dépenses accordée à ce type d'archives.
4. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel rémunéré dans la population visée par l'enquête.
5. Une année-personne est une unité de temps de travail qui correspond au travail d'une personne pendant une année. ETC signifie « équivalent temps complet ». Par exemple, deux employés saisonniers qui travaillent chacun 26 semaines dans l'année correspondent à une année-personne ou à une année travaillée en équivalent temps complet.
6. Il s'agit du personnel rémunéré par l'établissement. Est inclus le personnel payé à l'aide de subventions salariales reçues et administrées par l'établissement.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-5

Bénévoles et personnel non rémunéré des centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004

	Archives nationales du Québec ¹	Autres centres et services d'archives du réseau			Total du réseau ³
		Agréés ^{1,2} par MCCCCF	Non agréés	Total	
%					
Part des établissements ayant du personnel non rémunéré ⁴	77,2	66,8	46,8 A	49,1 A	50,0 A
n					
Bénévolat					
Nombre total de bénévoles	39	135	557 A	692 A	731 A
Nombre total d'heures de bénévolat	3 964	22 536	147 363 A	169 899 A	173 863 A
À la gestion					
Nombre de bénévoles	–	56	232 B	288 B	288 B
Nombre d'heures travaillées	–	5 393	48 182 B	53 575 B	53 575 B
Au fonctionnement					
Nombre de bénévoles	39	79	325 A	404 A	443 A
Nombre d'heures travaillées	3 964	17 143	99 181 B	116 324 A	120 288 A
Étudiants et stagiaires non rémunérés					
Nombre de personnes	54	18	55 B	73 B	128 B
Nombre d'heures travaillées	4 836	2 514	8 520 B	11 034 B	15 870 B
Total du personnel non rémunéré					
Nombre de personnes	93	153	612 A	765 A	858 A
Nombre d'heures travaillées	8 800	25 050	155 883 A	180 933 A	189 733 A

1. Les données relatives aux Archives nationales du Québec et aux centres et services d'archives privées agréés, qui ont des taux de réponse de 100 %, n'ont pas de cote de précision des estimations puisque ces données ne comportent pas d'erreur due à la non-réponse.

2. Les services d'archives privés agréés rattachés à un organisme en patrimoine ou à une institution muséale ont été considérés comme des établissements autonomes, ce qui signifie que les données de ces services ont été retirées de celles de l'établissement principal afin d'éviter un double compte.

3. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des dépenses accordée à ce type d'archives.

4. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel rémunéré dans la population visée par l'enquête.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-6

Adhésion de membres aux centres et services d'archives du réseau selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, 2004

	Archives nationales du Québec ¹	Autres centres et services d'archives du réseau			Total du réseau ³
		Agréés ^{1,2} par MCCCCF	Non agréés	Total	
%					
Part des établissements ⁴ ayant des membres	–	49,6	8,6 A	12,9 A	12,9 A
n					
Nombre de membres ⁵		2 065	30 323 E	32 155 E	32 155 E
Membres institutionnels	–	342	252 D	594 B	594 B
Membres individuels	–	1 587	30 015 E	31 370 E	31 370 E
Autres membres	–	136	56 A	192 A	192 A

1. Les données relatives aux Archives nationales du Québec et aux centres et services d'archives privées agréés, qui ont des taux de réponse de 100 %, n'ont pas de cote de précision des estimations puisque ces données ne comportent pas d'erreur due à la non-réponse.
2. Les services d'archives privés agréés rattachés à un organisme en patrimoine ou à une institution muséale ont été considérés comme des établissements autonomes, ce qui signifie que les données de ces services ont été retirées de celles de l'établissement principal afin d'éviter un double compte.
3. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des dépenses accordée à ce type d'archives.
4. Part des établissements qui ont déclaré avoir des adhésions de membres dans la population visée par l'enquête.
5. Les valeurs de précision E sont mentionnées à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-7

Proportion des centres et services d'archives du réseau qui occupent un bâtiment patrimonial selon qu'ils sont agréés ou non par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et répartition selon le type d'occupation et le niveau territorial de protection du bâtiment, Québec, 2004

	Archives nationales du Québec ¹	Autres centres et services d'archives du réseau			Total du réseau ³
		Agréés ^{1, 2} par MCCCCF	Non agréés	Total	
%					
Part des établissements ⁴ qui occupent un bâtiment patrimonial	11,4	24,2	19,0 A	19,8 A	20,0 A
Type d'occupation du bâtiment patrimonial					
Gestionnaire	100,0	–	7,4 D	4,1 D	6,3 D
Propriétaire	–	15,3	54,3 A	47,9 A	47,9 A
Locataire	–	84,8	38,3 B	45,8 A	45,8 A
Niveau territorial de protection ⁵					
Niveau fédéral	–	28,8	10,2 C	12,6 C	12,6 C
Niveau provincial	–	28,8	22,6 B	23,1 B	23,1 B
Niveau municipal	–	13,6	18,3 C	17,2 B	17,2 B
Aucun classement officiel	100,0	57,6	56,5 A	55,3 A	57,5 A

1. Les données relatives aux Archives nationales du Québec et aux centres et services d'archives privées agréés, qui ont des taux de réponse de 100 %, n'ont pas de cote de précision des estimations puisque ces données ne comportent pas d'erreur due à la non-réponse.

2. Les services d'archives privés agréés rattachés à un organisme en patrimoine ou à une institution muséale ont été considérés comme des établissements autonomes, ce qui signifie que les données de ces services ont été retirées de celles de l'établissement principal afin d'éviter un double compte.

3. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des dépenses accordée à ce type d'archives.

4. Part des établissements qui ont déclaré occuper un bâtiment patrimonial dans la population visée par l'enquête.

5. Le bâtiment patrimonial peut être reconnu, classé ou cité. Un bâtiment peut jouir de plusieurs niveaux de protection.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-8

Statistiques principales des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie, Québec, 2004

	Centres et services d'archives ¹					Total du réseau ¹ excluant les ANQ	
	Culture et société	Réseau de l'éducation et de la santé ²	Institutions religieuses	Gouvernement et secteur municipal	Finance, économie et travail		
Établissements							
Nombre total	n	64	63	90	58	15	290
Taux de réponse	%	93,8	92,1	91,1	86,2	53,3	89,0
Fonctionnement³							
Revenus	\$	10 241 021 A	3 338 428 B	1 920 777 B	6 713 129 A	553 064 D	22 766 418 A
Dépenses	\$	9 735 618 B	3 329 551 B	1 777 618 B	6 639 321 A	552 614 D	22 034 721 A
Immobilisation							
Dépenses	\$	365 774 A	22 592 D	133 514 D	64 654 D	... E	586 534 B
Subventions reçues ⁴	\$	169 667 A	... E	... E	... E	... E	169 667 A

1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des revenus et dépenses accordée à ce type d'archives. Il s'agit du réseau excluant les Archives nationales du Québec. Voir le tableau A-1 pour les données des ANQ.

2. Y compris les centres et services d'archives des établissements d'enseignement et de recherche, de même que de santé et de services sociaux.

3. Les subventions reçues et les dépenses faites pour le remboursement de capital et d'intérêt sont incluses dans le fonctionnement.

4. Subventions reçues au cours de l'année pour la réalisation de travaux ou l'achat de matériel spécialisé. En ce qui concerne les ANQ, les dépenses d'immobilisation sont assumées par les revenus de fonctionnement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-9

Revenus de fonctionnement des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie et la source de financement, Québec, 2004

	Centres et services d'archives ¹					Total du réseau ¹ excluant les ANQ
	Culture et société	Réseau de l'éducation et de la santé ²	Institutions religieuses	Gouvernement et secteur municipal	Finance, économie et travail	
	\$					
Revenus autonomes	1 913 142 A	50 118 D	37 913 A	1 801 726 A	6 973 D	3 809 872 A
Revenus de l'activité principale	881 939 A	... E	4 511 C	... E	6 973 D	938 462 A
Autres revenus	1 031 202 A	5 079 D	33 402 A	1 801 726 A	... E	2 871 410 A
Financement public et parapublic	6 763 288 B	3 184 212 B	33 353 B	4 903 530 B	... E	14 898 320 A
Aide externe ³ publique et parapublique	6 203 935 B	209 465 C	33 353 B	47 606 D	... E	6 508 296 B
Gouvernement du Québec	4 094 764 B	97 779 D	10 210 D	4 499 D	... E	4 207 251 A
Ministère de la Culture et des Communications	3 675 302 B	97 779 D	10 210 D	4 499 D	... E	3 787 789 B
Autres ministères ou organismes gouvernementaux	419 462 B	... E	... E	... E	... E	419 462 B
Gouvernement du Canada	1 230 510 D	88 760 D	22 806 B	43 108 D	... E	1 399 120 C
Ministère du Patrimoine canadien	949 393 D	88 760 D	18 702 B	39 565 E	... E	1 096 869 D
Autres ministères ou organismes gouvernementaux	281 117 A	... E	... E	... E	... E	302 251 A
Municipalités et organismes régionaux	736 763 A	... E	... E	... E	... E	736 763 A
Municipalités – subventions	432 858 A	... E	... E	... E	... E	432 858 A
Municipalités – échange de services ⁵	161 437 C	... E	... E	... E	... E	161 437 C
Organismes régionaux	142 469 A	... E	... E	... E	... E	142 469 A
Autre aide publique ³	51 942 A	... E	... E	... E	... E	51 942 A
Réseau de l'éducation et de la santé						
Échange de services ⁵	89 957 D	... E	... E	... E	... E	112 882 D
Financement interne ⁴ public et parapublic	... E	2 974 748 B	... E	4 855 923 B	... E	8 390 024 B
Gouvernements du Québec et du Canada						
Budget de fonctionnement	... E	... E	... E	1 989 373 A	... E	2 527 066 B
Municipalités et organismes régionaux						
Budget de fonctionnement municipal	... E	... E	... E	2 866 550 B	... E	2 866 550 B
Réseau de l'éducation et de la santé						
Budget de fonctionnement	... E	2 974 748 B	... E	... E	... E	2 996 409 B
Financement privé	1 564 591 C	104 097 D	1 849 511 B	... E	532 155 D	4 058 226 B
Aide privée	624 641 A	70 920 D	... E	... E	... E	701 297 A
Dons, commandites	434 672 A	... E	... E	... E	... E	477 409 A
Échange de services ⁵	34 754 C	... E	... E	... E	... E	48 655 C
Autre aide privée	43 990 B	... E	... E	... E	... E	64 009 C
Fondation	111 224 A	... E	... E	... E	... E	111 224 A
Budget de fonctionnement ⁴	939 950 D	... E	1 843 775 B	... E	532 155 D	3 356 929 B
Revenus totaux	10 241 021 A	3 338 428 B	1 920 777 B	6 713 129 A	553 064 D	22 766 418 A

1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des revenus accordée à ce type d'archives. Il s'agit du réseau excluant les Archives nationales du Québec. Voir le tableau A-2 pour les données des ANQ.

2. Y compris les centres et services d'archives des établissements d'enseignement et de recherche, de même que de santé et de services sociaux.

3. Subventions accordées par des administrations publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales, sauf pour ce qui est du réseau de l'éducation dont l'aide est fournie sous forme d'échange de services.

4. Dépenses assumées par des administrations ou des entreprises publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales, ou par des institutions privées à même leur budget de fonctionnement (ex. : ministères, organismes gouvernementaux, société-mère, etc.).

5. Services comptabilisés reçus par les établissements de la part de municipalités, d'universités, de cégeps ou d'entreprises privées.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-10

Dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie et le poste de dépense, Québec, 2004

	Centres et services d'archives du réseau ¹					Total du réseau ¹ excluant les ANQ
	Culture et société	Réseau de l'éducation et de la santé ²	Institutions religieuses	Gouvernement et secteur municipal	Finance, économie et travail	
	\$					
Dépenses de fonctionnement ³	9 735 618 B	3 329 551 B	1 777 618 B	6 639 321 A	552 614 D	22 034 721 A
Salaires et avantages sociaux	5 363 936 B	2 901 436 B	1 446 394 B	5 886 204 A	363 484 C	15 961 454 A
Frais de propriété ⁴	1 483 515 A	126 720 D	72 024 D	... E	... E	1 693 506 A
Activités archivistiques et autres dépenses de fonctionnement	2 888 167 B	301 395 B	259 199 B	745 807 B	... E	4 379 762 A

1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des dépenses accordée à ce type d'archives. Il s'agit du réseau excluant les Archives nationales du Québec. Voir le tableau A-3 pour les données des ANQ.
2. Y compris les centres et services d'archives des établissements d'enseignement et de recherche, de même que de santé et de services sociaux.
3. Les remboursements de capital et d'intérêt ont été inclus dans les dépenses de fonctionnement.
4. Ce poste de dépense est sous-estimé parce que certains établissements ne pouvaient répondre à la question correspondante. Ces dépenses ne sont notamment pas comptabilisées pour les services d'archives.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-11

Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie, Québec, 2004

	Centres et services d'archives du réseau ¹					Total du réseau ¹ excluant les ANQ
	Culture et société	Réseau de l'éducation et de la santé ²	Institutions religieuses	Gouverne- ment et secteur municipal	Finance, économie et travail	
	%					
Part des établissements ayant du personnel rémunéré ³	89,9 A	98,3 A	42,6 A	96,0 A	87,5 A	77,7 A
	Années-personnes ou ETC ⁴					
Personnel rémunéré ⁵	167,6 B	65,5 B	41,3 B	150,9 A	8,6 C	433,9 A
Salariés à temps complet toute l'année	122,3 B	51,2 B	31,9 B	142,6 A	7,4 D	355,3 A
Salariés à temps partiel toute l'année	23,9 A	4,9 C	7,6 C	2,4 D	... E	38,8 A
Salariés saisonniers	6,5 A	0,2 D	0,7 D	1,0 D	... E	8,6 A
Employés contractuels et pigistes	8,8 A	7,4 D	0,7 D	3,6 C	... E	21,6 B
Étudiants et stagiaires	6,1 A	1,8 D	0,4 D	1,5 C	... E	9,7 B
	\$					
Masse salariale	5 363 936 B	2 901 436 B	1 446 394 B	5 886 204 A	363 484 C	15 961 454 A

1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part du temps travaillé, de même que la masse salariale accordée à ce type d'archives. Il s'agit du réseau excluant les Archives nationales du Québec. Voir le tableau A-4 pour les données des ANQ.

2. Y compris les centres et services d'archives des établissements d'enseignement et de recherche, de même que de santé et de services sociaux.

3. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel rémunéré dans la population visée par l'enquête.

4. Une année-personne est une unité de temps de travail qui correspond au travail d'une personne pendant une année. ETC signifie « équivalent temps complet ». Par exemple, deux employés saisonniers qui travaillent chacun 26 semaines dans l'année correspondent à une année-personne ou à une année travaillée en équivalent temps complet.

5. Il s'agit du personnel rémunéré par le centre ou le service d'archives. Est inclus le personnel payé à l'aide de subventions salariales reçues et administrées par le centre d'archives.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-12

Bénévoles et personnel non rémunéré des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie, Québec, 2004

	Centres et services d'archives du réseau ¹					Total du réseau ¹ excluant les ANQ
	Culture et société	Réseau de l'éducation et de la santé ²	Institutions religieuses	Gouverne- ment et secteur municipal	Finance, économie et travail	
	%					
Part des établissements ayant du personnel rémunéré ³	61,9 A	32,8 B	73,1 A	18,0 B	25,0 D	49,1 A
	n					
Bénévolat						
Nombre total de bénévoles	468 A	24 D	187 B	... E	... E	692 A
Nombre total d'heures de bénévolat	64 930 A	3 030 D	100 448 B	... E	... E	169 899
À la gestion						
Nombre de bénévoles	217 B	12 D	48 B	... E	... E	288 B
Nombre d'heures travaillées	21 966 B	2 072 D	28 778 B	... E	... E	53 575 B
Au fonctionnement						
Nombre de bénévoles	251 A	11 D	139 B	... E	... E	404 A
Nombre d'heures travaillées	42 964 A	958 D	71 670 B	... E	... E	116 324 A
Étudiants et stagiaires non rémunérés						
Nombre de personnes	16 A	28 C	7 C	21 D	... E	73 B
Nombre d'heures travaillées	2 245 A	3 721 C	993 C	3 939 D	... E	11 034 B
Total de personnel non rémunéré						
Nombre de personnes	484 A	52 C	194 B	22 D	... E	765 A
Nombre d'heures travaillées	67 175 A	6 751 B	101 442 B	3 978 D	... E	180 933 A

1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques et la part du travail accordée à ce type d'archives. Il s'agit du réseau excluant les Archives nationales du Québec. Voir le tableau A-5 pour les données des ANQ.

2. Y compris les centres et services d'archives des établissements d'enseignement et de recherche, de même que de santé et de services sociaux.

3. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel non rémunéré dans la population visée par l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-13

Adhésion de membres aux centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec, selon la catégorie, Québec, 2004

	Centres et services d'archives du réseau ¹					Total du réseau ¹ excluant les ANQ
	Culture et société	Réseau de l'éducation et de la santé ²	Institutions religieuses	Gouvernement et secteur municipal	Finance, économie et travail	
	%					
Part des établissements ³ ayant des membres	54,6 A	x E	x E	- A	- A	12,9 A
	n					
Nombre de membres ⁴	31 623 E	x E	x E	- A	- A	32 155 E
Membres institutionnels	423 B	x E	x E	- A	- A	594 B
Membres individuels	31 009 E	x E	x E	- A	- A	31 370 E
Autres membres	192 A	- A	- A	- A	- A	192 A

1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques. Il s'agit du réseau excluant les Archives nationales du Québec. Voir le tableau A-6 pour les données des ANQ. Les données ayant une cote de précision E sont mentionnées à titre indicatif seulement.
2. Y compris les centres et services d'archives des établissements d'enseignement et de recherche, de même que de santé et de services sociaux.
3. Part des établissements qui ont déclaré avoir des adhésions de membres dans la population visée par l'enquête.
4. Les valeurs de précision E sont mentionnées à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-14

Proportion des centres et services d'archives du réseau excluant les Archives nationales du Québec qui occupent un bâtiment patrimonial, selon la catégorie, et répartition selon le type d'occupation et le niveau territorial de protection du bâtiment, Québec, 2004

	Centres et services d'archives du réseau ¹					Total du réseau ¹ excluant les ANQ
	Culture et société	Réseau de l'éducation et de la santé ²	Institutions religieuses	Gouvernement et secteur municipal	Finance, économie et travail	
	%					
Part des établissements ³ qui occupent un bâtiment patrimonial	22,9 B	15,5 C	27,8 B	10,7 C	–	19,8 A
Type d'occupation du bâtiment patrimonial						
Gestionnaire	– E	11,1 E	9,6 D	– E	–	4,1 D
Propriétaire	24,1 C	44,4 C	57,5 B	80,0 B	–	47,9 A
Locataire	75,9 A	44,4 C	33,0 B	20,0 E	–	45,8 A
Niveau territorial de protection ⁴						
Niveau fédéral	24,1 C	– E	13,8 D	– E	–	12,6 C
Niveau provincial	30,6 B	11,1 E	28,2 C	– E	–	23,1 B
Niveau municipal	7,4 B	33,3 D	19,2 C	– D	–	17,2 B
Aucun classement officiel	53,7 B	66,7 B	47,9 B	100,0 A	–	55,3 A

1. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques. Il s'agit du réseau excluant les Archives nationales du Québec. Voir le tableau A-7 pour les données des ANQ.

2. Y compris les centres et services d'archives des établissements d'enseignement et de recherche, de même que de santé et de services sociaux.

3. Part des établissements qui ont déclaré occuper un bâtiment patrimonial dans la population visée par l'enquête.

4. Le bâtiment patrimonial peut être reconnu, classé ou cité. Un bâtiment peut jouir de plusieurs niveaux de protection.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

DÉJÀ PARUS

- Cahier 1 Premier regard
- Cahier 2 Le patrimoine au Québec, une réalité enfin révélée
- Cahier 3 Les institutions muséales du Québec, redécouverte d'une réalité complexe
- Cahier 4 L'action en patrimoine
- Cahier 5 Territoires
- Cahier 6 Les archives au Québec, des ressources documentaires à découvrir
- Cahier 8 Les institutions muséales du Québec, activités et rayonnement

Réalisé par l'Institut de la statistique du Québec avec l'aide de nombreux spécialistes, *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* est composé d'une série de cahiers qui dressent ensemble un portrait exhaustif de cet important domaine culturel. Aux premiers cahiers qui abordaient la situation financière et les ressources humaines des organismes et institutions des trois secteurs du domaine, succèdent des cahiers sur leurs activités patrimoniales, muséologiques ou archivistiques. La série se poursuivra par un tour d'horizon régional, un aperçu des pratiques de ceux qui fréquentent les établissements du domaine, la description de l'importance du domaine dans l'économie québécoise et, enfin, une étude synthèse.

Le septième cahier traite des activités menées par les centres et les services d'archives qui conservent des archives historiques. Il aborde les sources de financement, les dépenses, la main-d'œuvre, le bénévolat, les membres et l'occupation des bâtiments patrimoniaux.

www.stat.gouv.qc.ca/observatoire

